

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Canevas

OFFRE DE FORMATION L.M.D.

Master Professionnalisant

2022 - 2023

Etablissement	Faculté / Institut	Département
Université Batna 2	Faculté des mathématiques et de l'informatique	Mathématiques

Domaine	Filière	Spécialité
Mathématiques - Informatique	Mathématiques appliquées	Mathématiques Financières

Responsable de l'équipe du domaine de formation : Noui Lemnouar

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

نموذج

عرض تكوين

ل. م. د

ماستر مهني

2023 - 2022

المؤسسة	الكلية/ المعهد	القسم
جامعة باتنة 2	الرياضيات والإعلام الآلي	قسم الرياضيات

الميدان	الفرع	التخصص
رياضيات و إعلام آلي	رياضيات تطبيقية	الرياضيات المالية

مسؤول فرقة ميدان التكوين : النوي لمنور

SOMMAIRE

I - Fiche d'identité de la licence	4
1 - Localisation de la formation.....	5
2 - Coordonnateurs	5
3 - Partenaires extérieurs.....	5
4 - Contexte et objectifs de la formation.....	6
A - Conditions d'accès.....	6
B- Organisation générale de la formation : position du projet.....	6
C - Objectifs de la formation	6
D - Profils et compétences visés.....	7
E - Potentialités régionales et nationales d'employabilité.....	7
F - Passerelles vers les autres spécialités.....	8
5 - Moyens humains disponibles.....	9
A-Capacité d'encadrement.....	9
B-Equipe pédagogique interne mobilisée pour la spécialité.....	9
C-Synthèse globale des ressources humaines mobilisée pour la spécialité.....	10
6 - Moyens matériels spécifiques à la spécialité.....	11
A - Laboratoires Pédagogiques et Equipements.....	11
B - Terrains de stage et formations en entreprise.....	11
C - Documentation disponible au niveau de l'établissement spécifique à la formation proposée.....	12
D - Espaces de travaux personnels et TIC disponibles au niveau du département, de l'institut et de la faculté.....	12
II – Fiches d'organisation semestrielle des enseignements	13
- Semestre 1.....	14
- Semestre 2.....	15
- Semestre 3.....	16
- Semestre 4.....	17
- Récapitulatif global de la formation.....	17
III – Programme détaillé par matière des semestres	18
IV – Curriculum Vitae succinct de l'équipe pédagogique mobilisée pour la spécialité	41
V – Avis et Visas des organes administratifs et consultatifs	46
VI – Avis et Visa de la Conférence Régionale	47
VII - Avis et Visa du Comité Pédagogique National de Domaine (CPND)	47
VIII – Accords / Conventions	48

I – Fiche d'identité du Master

1 – Localisation de la formation :

Faculté : Mathématiques et Informatique

Département : Mathématiques

Références de l'arrêté d'habilitation de la licence (joindre copie de l'arrêté)

2 – Coordonnateurs :

- Responsable de l'équipe du domaine de formation :

(Professeur ou Maître de conférences Classe A) :

Nom & prénom : Noui Lemnouar

Grade : Professeur

Téléphone : 07 78 16 63 64 Fax: / E – mail : nouilem@yahoo.fr

Joindre un CV succinct en annexe de l'offre de formation (maximum 3 pages)

- Responsable de l'équipe de la filière de formation :

(Maître de conférences Classe A ou B ou Maître-Assistant classe A) :

Nom & prénom : Boussaïd Samira

Grade : MCB

Téléphone : 06 63 61 42 74 Fax: / E – mail : s.boussaid@univ-batna2.dz

Joindre un CV succinct en annexe de l'offre de formation (maximum 3 pages)

- Responsable de l'équipe de spécialité :

(au moins Maître-Assistant Classe A) :

Nom & prénom: Merahi Fateh

Grade : MCB

Téléphone : 07 73 04 80 66 Fax: / E – mail : f.merahi@univ-batna2.dz

Joindre un CV succinct en annexe de l'offre de formation (maximum 3 pages)

3- Partenaires extérieurs

- Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

- Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques
- Algérie TELECOM
- Wilaya de Batna
- Société de Ciments (Ain Touta)
- Banques : CPA, BDL, BADR, Société Générale
- Université de Batna 1
- Trust Assurances
- Alliance Assurances
- Saa
- SONELGAZ

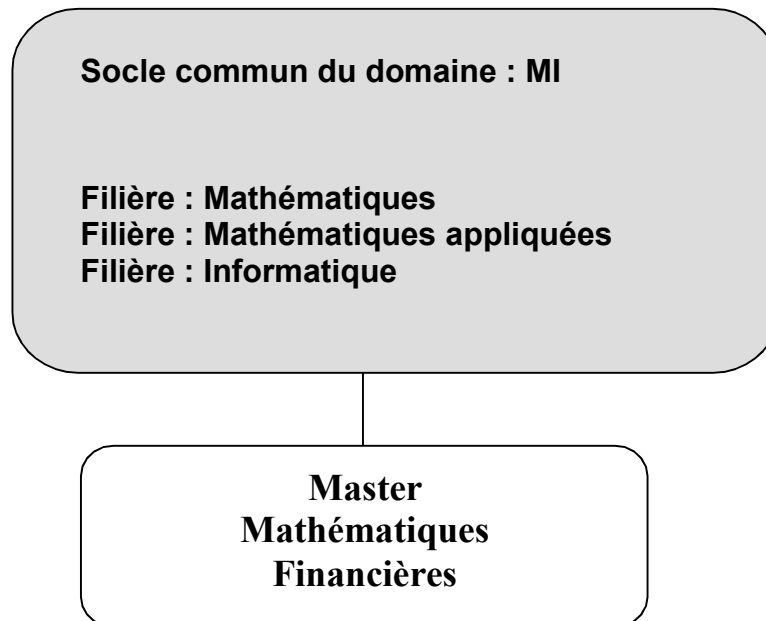
4 – Contexte et objectifs de la formation

A – Conditions d'accès

Après étude du dossier par l'équipe de formation, ce master est accessible aux étudiants ayant:

- Une Licence en Informatique (Professionnelle ou Académique)
- Une Licence en Mathématiques (Professionnelle ou Académique)

B – Organisation générale de la formation : position du projet



C – Objectifs de la formation

Ce master vise à former des cadres pouvant réaliser des études économiques, financières et statistiques pour mettre au point des contrats, ainsi que l'évaluation des risques, des coûts et de la rentabilité. Le but de cette formation est de familiariser le candidat avec l'environnement professionnel dans lequel il devra entre autres :

- Maîtriser les méthodes de statistiques et du calcul de probabilité aux problèmes d'assurance et de prévoyance,
- Poser et résoudre le modèle mathématique d'une opération financière,
- Connaître les principaux instruments des marchés financiers et les analyser,
- Acquérir des bases économiques et législatives dans le domaine de l'assurance et de la finance.

D – Profils et compétences visées :

Les diplômés de la spécialité Mathématiques Financières acquièrent des compétences très solides dans des domaines assez variés : probabilités, statistiques, gestion, finances. Par conséquent, la formation vise les compétences clés suivantes :

- **Des compétences en probabilités**
- **Des compétences en statistiques**
- **Des compétences en théorie financière**
- **Des compétences en gestion du risque**
- **Des compétences en environnement juridique**
- **Des compétences en comptabilité des activités d'assurance et bancaires.**

E – Potentialités régionales et nationales d'employabilité

- Secteur socio-économique ;
- Entreprises publiques et privées ;
- Administrations publiques et privées.

F – Passerelles vers les autres spécialités

A l'issue de la formation, le titulaire du Master 1 pourra prétendre à une formation en Master 2 dans l'une des options suivantes ouvertes au niveau du département :

— Master Professionnel : Mathématiques Financières.

5 – Moyens humains disponibles (exprimé en nombre d'étudiants qu'il est possible de prendre en charge) :

- A : Capacité d'encadrement**
- 30 étudiants pour Master 1
 - 30 étudiants en Master 2

B : Equipe pédagogique interne mobilisée pour la spécialité : (à renseigner et faire viser par la faculté ou l'institut)

Nom et Prénom	Diplôme graduation	Diplôme Post graduation+ Spécialité	Grade	Type d'intervention	Emargement
Moumen Hamouma	Ingénieur	HDR	MCA	C, TD, TP, Encadrement	
Arar Chafik	Ingénieur	HDR	MCA	C, TD, TP, Encadrement	
Drid Hamza	Ingénieur	HDR	MCA	C, TD, TP, Encadrement	
Hocine Riadh	Ingénieur	HDR	Professeur	C, TD, TP, Encadrement	
Djelfal El - Amir	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Brahimi Mahmoud	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Laouar Mounia	DES	Magister	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Hefiane Nawal	DES	Professeur	Professeur	C, TD, TP, Encadrement	
Rebiai Salah Eddine	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Benyahia Abderrezak	Ingénieur	Magister	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Nezzar Rafik	Ingénieur	Magister	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Dekhinet Abdelamjid	Ingénieur	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Benreguia Badreddine	Ingénieur	Professeur	Professeur	C, TD, TP, Encadrement	
Benharzallah Saber	Ingénieur	Magister	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Boussaad Abdelmalik	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Benhadid Ayache	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Merahi Fateh	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Boussaid Samira	DES	Magister	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Boudersa Mourad	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Boumbane Bachir	DES	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Tamiti Kenza	Master	Doctorat LMD	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Saadna Yasmina	Master	Doctorat LMD	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Haddari Ala-Eddine	Master	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Merzougui Ghalia	Ingénieur	Doctorat Sciences	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Bouhoufani Oulia	DES	Doctorat LMD	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Sid Ali Fatima Zohra	Master	Doctorat LMD	MAA	C, TD, TP, Encadrement	
Bentahar Ali	Licence	Magister	MCB	C, TD, TP, Encadrement	
Medjedba Yassamina	Master	Doctorat LMD	MCB	C, TD, TP, Encadrement	

Cours, TD, TP, Encadrement de stage, Encadrement de mémoire, autre (à préciser)



D : Synthèse globale des ressources humaines mobilisées pour la spécialité :

Grade	Effectif Interne	Effectif Externe	Total
Professeurs	3		3
Maîtres de Conférences (A)	4		4
Maîtres de Conférences (B)	15		15
Maître Assistant (A)	6		6
Maître Assistant (B)			
Autre (*)			
Total	28		28

(*) Personnel technique et de soutien

6 – Moyens matériels spécifiques à la spécialité

A- Laboratoires Pédagogiques et Equipements : Fiche des équipements pédagogiques existants pour les TP de la formation envisagée (1 fiche par laboratoire)

Intitulé du laboratoire : TP01

N°	Intitulé de l'équipement	Nombre	Observations
01	Micro-ordinateurs	40	En marche

Intitulé du laboratoire : TP02

N°	Intitulé de l'équipement	Nombre	Observations
01	Micro-ordinateurs	40	En marche

Intitulé du laboratoire : TP03

N°	Intitulé de l'équipement	Nombre	Observations
01	Micro-ordinateurs	40	En marche

Capacité en étudiants :

N°	Intitulé de l'équipement	Nombre	Observations
1	Laboratoire TP	40	/
2	Laboratoire TP	40	/
3	Laboratoire TP	40	/

B- Terrains de stage et formations en entreprise (voir rubrique accords / conventions) :

Lieu du stage	Nombre d'étudiants	Durée du stage
Université de Batna 1	02	3 mois
Sonelgaz	04	3 mois
Saa	04	3 mois
Cimenterie Batna	04	3 mois
Algérie Télécom	04	3 mois
Wilaya Batna	04	3 mois
Banque Cpa	03	3 mois
Banque Bdl	03	3 mois
Alliance Assurances	02	3 mois
Trust Assurances	02	3 mois

C- Laboratoire(s) de recherche de soutien au master :

Chef du laboratoire
N° Agrément du laboratoire
Date :
Avis du chef de laboratoire :



Chef du laboratoire
N° Agrément du laboratoire
Date :
Avis du chef de laboratoire:

D- Documentation disponible au niveau de l'établissement spécifique à la formation proposée (Champ obligatoire):

- Salle de lecture
- Bibliothèque de la Faculté des mathématiques et Informatique

E- Espaces de travaux personnels et TIC disponibles au niveau du département et de la faculté :

- Salle de lecture
- Bibliothèque de la Faculté des mathématiques et Informatique
- Laboratoires et centres de calcul avec accès Internet

II – Fiche d'organisation semestrielle des enseignements de la spécialité

Semestre 1 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coeff	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 sem	C	TD	TP	Autres			Continu	Examen
UE fondamentales						14	26		
UEF1(O/P)						9	16		
Statistique 1	67h30	1h30	1h30	1h30		3	6	X	X
Calcul Stochastique 1	67h30	3h	1h30	/		3	5	X	X
Programmation Linéaire	90h	3h	1h30	1h30		3	5	X	X
UEF2(O/P)						5	10		
Finances	45h	1h30	1h30	/		3	6	X	X
Calcul des coûts	45h	1h30	1h30	/		2	4	X	X
UE méthodologie						2	3		
UEM1(O/P)									
Economie	22h30	1h30	/	/		2	3		X
UE transversales						1	1		
UET1(O/P)									
Anglais 1	22h30	1h30	/	/		1	1		X
Total Semestre 1	360h	13h30	7h30	3h		17	30		

Semestre 2 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coeff	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 sem	C	TD	TP	Autres			Continu	Examen
UE fondamentales						8	12		
UEF1(O/P)									
Statistique 2	90h	3h	1h30	1h30		4	6	X	X
Calcul Stochastique 2	90h	3h	1h30	1h30		4	6	X	X
UE méthodologie						4	9		
UEM1(O/P)									
Informatique de Gestion	45h	1h30	/	1h30		2	5	X	X
Graphes et Optimisation	45h	1h30	1h30	/		2	4	X	X
UE découverte						4	8		
UED1(O/P)									
Marketing	22h30	1h30	/	/		2	4		X
Techniques bancaires	45h	1h30	1h30	/		2	4	X	X
UE transversales						1	1		
UET1(O/P)									
Anglais 2	22h30	1h30	/	/		1	1		X
Total Semestre 2	360h	13h30	6h	4h30		17	30		

Semestre 3 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coeff	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 sem	C	TD	TP	Autres			Continu	Examen
UE fondamentales						8	12		
UEF1(O/P)									
Statistique 3	67h30	1h30	1h30	1h30		4	6	X	X
Modèles de diffusion et économétriques en finances	90h	3h	1h30	1h30		4	6	X	X
UE méthodologie						5	10		
UEM1(O/P)									
Bases de données	67h30	1h30	1h30	1h30		3	5	X	X
Mathématiques pour l'assurance	45h	1h30	1h30	/		2	5	X	X
UE découverte						2	4		
UED1(O/P)									
Outils de programmation	45h			3h		2	4	X	
UE transversales						2	4		
UET1(O/P)									
Droit du contrat	22h30	1h30	/	/		1	2		X
Entrepreneuriat	22h30	1h30	/	/		1	2		X
Total Semestre 3	360h	10h30	6h	7h30		17	30		

Semestre 4 :

Domaine : Mathématiques et Informatique
Filière : Mathématiques Appliquées
Spécialité : Mathématiques Financières

Stage en entreprise sanctionné par un mémoire et une soutenance.

	VHS	Coeff	Crédits
Travail Personnel et Mémoire	180h	10	20
Stage en entreprise	45H	4	5
Séminaire	30H	3	5
Autre (préciser)	/	/	/
Total Semestre 4	255h	17	30

-Récapitulatif global de la formation : (indiquer le VH global séparé en cours, TD, TP, pour les 04 semestres d'enseignement, pour les différents types d'UE)

VH \ UE	UEF	UEM	UED	UET	Total
Cours	315h	112h30	45h	90h	562h30
TD	202h30	67h30	22h30	/	292h30
TP	135h	45h	45h	/	225h
Travail personnel	600h	360h	30h	10h	1000h
Autre (préciser) Mémoire- Séminaire	200h	22h30	/	/	222h30
Total	1452h30	607h30	142h30	100h	2302h30
Crédits	75	27	12	6	120
% en crédits pour chaque UE	62,5%	22,5%	10%	5%	100%

III - Programme détaillé par matière des semestres (1 fiche détaillée par matière)

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Statistique 1

Crédits : 6

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement : Rappeler et consolider les connaissances acquises durant le parcours de la Licence. Savoir collecter des données, les décrire, les analyser et les interpréter en utilisant le logiciel R.

Connaissances préalables recommandées : Notions de probabilités et de statistique mathématique.

Contenu de la matière :

- ¶ -Inférence statistique : Inférence statistique (estimation et test d'hypothèse), Régression linéaire et corrélation, Analyse de la variance
- ¶ Séries chronologiques : Généralités sur la prévision, Analyse des séries temporelles, Estimation de la tendance, Estimation des variations saisonnières, Indice saisonnier

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

- 1- Saporta G. : Probabilités, analyse des données et statistique, Edition Technip.
- 2- Reau J. P., Chauvat G. : Probabilités et statistiques, Armand Colin.
- 3- Tassi P. : Méthodes statistiques, Economica.
- 4- Ngai Hang Chan. Time Series Applications to Finance. Wiley 2002
- 5- P.J. Brockwell. R.A. Davis: Introduction to Time Series and Forecasting, 1998.
- 6- Cornillon P. A. : Statistique avec R

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Calcul stochastique 1

Crédits : 5

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement : Introduire une classe de processus aléatoire avancé pour l'utiliser en modélisation stochastique et en finances.

Connaissances préalables recommandées : Notions de probabilités et analyse.

Contenu de la matière :

- Notions de base de la théorie de la mesure.
- Notions élémentaires de statistique : Vecteurs aléatoires, vecteurs gaussiens, espérance aléatoire, espérance conditionnelle.
- Eléments de Processus stochastiques : Martingales, processus Markoviens, processus Gaussiens, mouvements Browniens.

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

- 1- K.L. Chung. Elementary Probability with Stochastic process. Springer. 1975
- 2- R.B. Ash. Basic probability Theory. Wiley and Sons. New York. 1970
- 3- N. Bouleau. Probabilités de l'ingénieur. Hermann Edition. 1986
- 4- N. Bouleau. Processus Stochastiques et Applications. Hermann Edition. 1988

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Programmation Linéaire

Crédits : 5

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement : Modéliser et Résoudre des problèmes pratiques à l'aide la programmation linéaire.

Connaissances préalables recommandées :

Contenu de la matière :

Chapitre I : Rappels d'algèbre linéaire : Espaces vectoriels, Rang d'une matrice, systèmes d'équations linéaires, Ensembles convexes, hyperplan, polyèdre, polytope, simplexe, point extrême.

Chapitre II : Méthode primale de résolution d'un programme linéaire : Position du problème, Caractérisation des points extrêmes, Optimalité en un point extrême, Critère d'optimalité, Formule d'accroissement de la fonction objectif, Conditions suffisantes d'existence de solution non bornée.

Chapitre III : Algorithme du simplexe

Chapitre IV : Méthode duale en programmation linéaire : Définitions, Formule d'accroissement de la fonction duale et critère d'optimalité, Condition suffisante d'existence de solution réalisable dans le problème primal, Algorithme dual du simplexe, Initialisation de l'algorithme dual du simplexe.

Chapitre VI : Problème de transport

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

- 1- M. Sakarovich, Graphes et programmation linéaire, Ed. Hermann. 1984.
- 2- H. Mauran, Programmation linéaire appliquée, Ed. Technip, 1967.
- 3- A. Kauffman, Méthodes et modèles de R.O., Ed. Dunod, 1976.

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEF2

Intitulé de la matière : Finances

Crédits : 6

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement : Familiarisation avec les concepts et le vocabulaire financier pour l'étude de la rentabilité des investissements.

Connaissances préalables recommandées : Les suites numériques.

Contenu de la matière :

Mathématiques financières : Les intérêts simples, Les intérêts composés, Les comptes, Les annuités, Les rentes, Les amortissements, Rentabilité des investissements

Concepts financiers : Gestion de portefeuille (Décisions dans l'incertain, Fonction d'utilité, Critère moyenne, Variance, CAPIT (ou MEDAF), Modèles APT construction de portefeuilles optimaux, Modèles APT, mesure de performance d'un portefeuille).

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

- 1- D. Justens-Michael Schyns. Théorie stochastique de la décision d'investissement. De Boek Université 1987
- 2- C. Broquet, R. Cobbaut, R. Gillet, Avd Berg. Gestion de portefeuille. De Boek Université

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEF2

Intitulé de la matière : Calcul des coûts

Crédits : 4

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Permettre aux étudiants de :

- Comprendre ce qu'est le coût
- Séparer les coûts directs des coûts indirects
- Décrire comment l'établissement des coûts peut améliorer leurs affaires.
- Calculer le coût total pour produire et vendre un produit ou un service.

Connaissances préalables recommandées :

Contenu de la matière :

- Comptabilité analytique.
- Les coûts complets.
- Calcul des coûts partiels.
- Technique avancée des coûts par activités (ABC).
- Analyse des coûts réels.

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

- 1- E. Hachez, Calcul du prix de revient, edipro 2006.
- 2- V. M. K. Mabout, Calcul des coûts, prix et marges à la portée de tous, Harmattan

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UEM1

Intitulé de la matière : Economie

Crédits : 3

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement :

- Permettre d'acquérir les concepts, les principes fondamentaux et les méthodes d'analyse et d'application de la microéconomie à la gestion des affaires.
- Analyse et application des principes de base de la microéconomie telles que : demande, offre, marchés et leurs structures, élasticité, production et coûts.

Connaissances préalables recommandées :

Ce cours utilise les notions traditionnelles de la microéconomie (offre, demande, élasticité, etc.) pour comprendre le comportement des entreprises et des consommateurs. Les modèles de marché (concurrence parfaite, monopole, oligopole, théorie des jeux, ...) sont présentés. Les problèmes du comportement du producteur et celui du consommateur sont largement abordés. Des exemples concrets tirés de l'actualité permettent d'appliquer les différents concepts. Le cours permettra à l'étudiant d'organiser sa pensée sur la base des fondements économiques, soit la rareté, l'intérêt individuel, la nécessité de choisir, l'optimisation et les incitations.

Contenu de la matière :

- Introduction à l'économie : les problèmes économiques, les besoins, le produit, la rareté, ...
- L'Entreprise : typologie, fonction de l'entreprise.
- Introduction à l'analyse micro économique : prix-rareté, Marché concurrentiel, Modélisation, Analyses positive normative

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Références :

- 1- F. Poulon, Economie générale, Dunod 2011.
- 2-R. Sopranot, Organisation et gestion de l'entreprise, Dunod 2012.

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : UET1

Intitulé de la matière : Anglais 1

Crédits : 1

Coefficients : 1

Objectifs de l'enseignement : Familiariser l'étudiant avec les termes relatifs aux finances, gestion, mathématiques ...

Connaissances préalables recommandées : Anglais de base : grammaire et conjugaison.

Contenu de la matière :

Donner aux étudiants des bases solides en anglais général. Cette matière permet également d'aborder des textes à caractère scientifique.

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Semestre : 2

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Statistique 2

Crédits : 6

Coefficients : 4

Objectifs de l'enseignement

Introduction des outils de modélisation et d'analyse économétrique des micro-données

Connaissances préalables recommandées

Statistique paramétrique et non paramétrique, inférence statistique

Contenu de la matière :

Modèles paramétriques Probit, Logit et Tobi

Modèles de régression semi-paramétriques simples et multiples

Applications sur des données financières

Modèles d'équations simultanées

Estimation des équations simultanées et applications

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

1- W. H. Greene. Econometric Analysis. Prentice H. New York. 1988

2- A. S. Golberger. A course in econometrics. Harvard University press. Cambridge. 1991

3-N. Ericsson. Empirical modelling of money demand. Lutkepohl and Wolters (Eds). 1999

Semestre : 2

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Calcul stochastique 2

Crédits : 6

Coefficients : 4

Objectifs de l'enseignement

Acquérir des outils mathématiques probabilistes avancés, utiles à la modélisation d'actifs financiers et de ses dérivées.

Connaissances préalables recommandées

Calcul probabiliste, processus aléatoire, notion d'espérance conditionnelle

Contenu de la matière :

- Intégrale d'Itô
- Calcul d'Itô
- Modèles de diffusion en finances : Equations différentielles stochastiques, Modèle Black-Sholes, Simulation stochastique.

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

- 1- F. Comets, T. Meyre Calcul stochastique et modèles de diffusion, Dunod 2015
- 2- D. Lamberton, B. Lapeyre. Introduction au calcul stochastique appliqué à la finance, Ellipse 2012

Semestre : S2

Intitulé de l'UE : UEM1

Intitulé de la matière : Informatique de gestion

Crédits : 5

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Cette matière présente les concepts de base de l'informatique de gestion dont : le système d'information et Bloc-chain.

Connaissances préalables recommandées : SGBD relationnels, UML.

Contenu de la matière :

Introduction : Le Système d'Information Décisionnelle

L'Entrepôt de Données : Extraction des données, Constitution de l'entrepôt, Modélisation

Les Bases Multidimensionnelles : Analyse multidimensionnelle, OLAP, Data Marts

La Restitution des Informations : Data Mining

La Gestion de Projet Data Warehouse

Les outils

Perspectives du Data Warehouse

Bloc-Chain

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

E. Ferragu, Modélisation des systèmes d'information décisionnels : Technique de modélisation conceptuelle et relationnelle des entrepôts de données, 2013

Semestre : 2

Intitulé de l'UE : UEM1

Intitulé de la matière : Graphes et Optimisation

Crédits : 4

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Résoudre des cas pratiques en utilisant les notions de graphes

Connaissances préalables recommandées : Notions d'Algèbre linéaire

Contenu de la matière :

Chapitre I : Notions fondamentales de la théorie des graphes

I.1 Concepts de graphes

I.2 Sous graphes, graphe partiel, sous graphe partiel

I.3 Graphes particuliers (Réflexif, Symétrique, Antisymétrique, Complet, Biparti, Biparti complet, Planaire)

I.4 Graphe complémentaire et graphes isomorphes

I.5 Cheminements dans les graphes

I.6 Connexité et forte connexité dans un graphe

I.7 Représentation matricielle d'un graphe, Fermeture transitive, Graphe sans circuit, Noyau

I.8 Cheminement Eulérien et Hamiltonien

Chapitre II : Cycles et Cocycles

II.1 Définitions et propriétés essentielles des cycles et cocycles, Base de cycles, base de cocycles

II.2 Relation de dualité entre cycles et cocycles

II.3 Sous espaces vectoriels des flots et tensions

II.4 Cycles dans un graphe planaire

Chapitre III : Arbres et Arborescences

III.1 Propriétés des arbres

III.2 Bases de cycles et cocycles associées à un arbre

III.3 Problème de l'arbre de poids minimum (Algorithme de Kruskal)

III.4 Propriétés des arborescences, arborescence de poids minimum

Chapitre IV : Arbres et arborescences

IV.1 Couplage et transversal

IV.2 Cycles et cocycles

IV.3 Graphes planaires

Chapitre V : Problèmes de cheminements

V.1 Définitions et position du problème

V.2. Conditions d'existence des solutions

V.3 Algorithmes de résolution (Algorithme de Bellman, Algorithme de Dijkstra, Algorithme de Ford)

Chapitre VI : Problème de Flots

VI.1 Position du problème et généralités

VI.2 Problème de coupe minimale Algorithme de Ford-Fulkerson

VI.3 Dualité entre le problème du flot maximum et le problème de la coupe Minimale

VI.4 Problème d'ordonnement

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

- 1-Recherche opérationnelle, G-CULLMANN, MASSON Paris.
- 2-Exercices et problèmes de recherche opérationnelle, G-DESBAZEILLE, Dunod Paris1990.
- 3-Précis de recherche opérationnelle, R-FAURE, B-LEMIRE, C-PICOULEA, DUNOD Paris 2000.
- 4-Recherche Opérationnelle et Programmation linéaire et combinatoire, A-HENRY,

Semestre : 2

Intitulé de l'UE : UED1

Intitulé de la matière : Marketing

Crédits : 4

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Permettre aux participants de comprendre l'importance du marketing, en plus de pouvoir faire une étude de marché.

Connaissances préalables recommandées :

Contenu de la matière :

- 1- Le marketing : concepts et évolution.
- 2- Le diagnostic marketing.
- 3- La stratégie marketing.
- 4- Le mix marketing.
- 5- Le plan marketing.
- 6- Le marketing dans l'entreprise.
- 7- Contribution personnelle au marketing.

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Références:

F. Brassington, S. Pettitt, Essentials of marketing, Pearson 2012

P. Kotler, K. Keller, D. Manceau, Marketing management, Pearson 2015

Semestre : 2

Intitulé de l'UE : UED1

Intitulé de la matière : Techniques bancaires

Crédits : 4

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Apporter le savoir théorique, pratique et technique de l'économie de la banque, pour se familiariser aux marchés de la banque.

Connaissances préalables recommandées :

Contenu de la matière :

- 1- L'environnement bancaire.
- 2- Le compte et les moyens de paiement.
- 3- La fiscalité du particulier.
- 4- L'épargne bancaire et financier.
- 5- Les crédits.
- 6- Les marchés financiers.

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

P. Monnier, S. Mahier-Lefrançois, Techniques bancaires, Dunod 2017

Semestre : S2
Intitulé de l'UE : UET1
Intitulé de la matière : Anglais 2
Crédits : 1
Coefficients : 1

Objectifs de l'enseignement : Une bonne maîtrise du vocabulaire anglais

Connaissances préalables recommandées : Anglais de base

Contenu de la matière :

Donner aux étudiants des bases solides en anglais Technique en rapport avec le profil de la formation

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Semestre : S3
Intitulé de l'UE : UEF1
Intitulé de la matière : Statistique 3
Crédits : 6
Coefficients : 4

Objectifs de l'enseignement : Introduction des différentes techniques statistiques pour l'analyse et la modélisation des données entachées de valeurs extrêmes.

Connaissances préalables recommandées : Probabilités Statistique.

Contenu de la matière :
Modèles de valeurs extrêmes
Distribution de Pareto généralisée
Estimateurs paramétriques des distributions de PG
Applications

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références :

- 1-R. D. Reiss, M. Thomas. Statistical analysis of extreme values. Birkhauser. Basel. 1997
- 2-M. Falk, J. Husler, and R. D. Reiss. Laws of small numbers: extremes and rare events. DMV-Seminar. Birkhauser. Basel. 1994

Semestre : S3

Intitulé de l'UE : UEF1

Intitulé de la matière : Modèles de diffusion et économétriques en finances

Crédits : 6

Coefficients : 4

Objectifs de l'enseignement

Utiliser les connaissances du calcul stochastique en finance pour modéliser et analyser l'économétriques des micro-données.

Connaissances préalables recommandées : calcul probabiliste, espérance conditionnelle, martingale, calcul stochastique.

Contenu de la matière :

Rappels sur le calcul stochastique : Calculs d'Itô, EDS, Modèle Black-Scholes.

Modèles économétriques de la finance

Estimation

Identification

Prévision

Processus Markovien

Processus de renouvellement

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

1-P. J. Brockwell, R. A. Davis. Time series: Theory and Applications. Spriger-Verlag. 1991

2-W. H. Greene. Econometric Analysis. Prentice Hall. New York. 1998

3-A. S. Goldberger. A course in econometrics. Harvard University Press. 1991

Semestre : 3

Intitulé de l'UE : UEM1

Intitulé de la matière : Bases de données

Crédits : 5

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement :

D'abord, s'initier aux bases de données en général puis aux différents modèles de représentation des données en particulier.

Ensuite. Maîtriser les outils de manipulation des données (recherche, Mise à jour, tri, ...), les SGBD et le langage SQL.

Enfin, appliquer toutes ces notions pour concevoir des applications réelles.

Connaissances préalables recommandées : Algorithmique 1 et 2.

Contenu de la matière :

- Introduction : besoin de SGBD dans les applications, objectifs des SGBD, modélisation des données et niveaux d'abstraction, modélisation
- Entité Association.
- Modèle relationnel : les concepts (schéma de relation, attributs, domaine, nuplet), l'algèbre relationnelle (opérateurs de base et opérateurs dérivés), passage d'un modèle entité-association à un modèle relationnel.
- Interrogation d'une base de données en SQL : requêtes simples, requêtes imbriquées, agrégats et groupement.
- Définition et modification d'une base de données en SQL : création des tables insertion, suppression et mise à jour des données. Contraintes d'intégrité : typologie, vérification, définition en SQL 2.
- Triggers : définition (événement, condition et action), modèle d'exécution, expression en SQL 3. Vues : définition, utilisation pour l'interrogation, mise à jour au travers des vues, matérialisation des vues Conception et optimisation de schéma relationnel : notion de redondance, dépendance fonctionnelle, déduction (axiome d'Armstrong) et couverture minimale, formes normales

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

- 1-Georges Gradarin, Bases de données : les systèmes et leurs langages, Editions Eyrolles, 1983
- 2-Gérard Bueno, Conception méthodique des bases de données , Edition Ellipses ; Juillet 2008
- 3-R, Grin, Langage SQL. Notes de cours, université de Nice Sophia-Antipolis, 1998.

Semestre : S3

Intitulé de l'UE : UEM1

Intitulé de la matière : Mathématiques pour l'Assurance

Crédits : 5

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Cette matière vise à initier l'étudiant à la rédaction d'un contrat d'assurance.

Connaissances préalables recommandées : Analyse, probabilité

Contenu de la matière :

Introduction : les principes de base de l'assurance dommage.

La modélisation actuarielle des risques.

La prime pure.

Hétérogénéité et segmentation tarifaire

La prime commerciale : calcul des probabilités et perte de ruine

Mesure de risque

La gestion des risques multiples

Mode d'évaluation : Examen (60%), contrôle continu (40%)

Références

Louwers, Blay, Sinason, Strawser, Thibodeau, Auditing and Assurance Services, McGraw Hill, 2018

Semestre : 3

Intitulé de l'UE : UED1

Intitulé de la matière : Outils de programmation

Crédits : 4

Coefficients : 2

Objectifs de l'enseignement : Initier l'étudiant à la programmation avec Python pour collecter et traiter les données.

Connaissances préalables recommandées : Algorithmique

Contenu de la matière :

- 1- Eléments d'algorithmique
- 2- Langage de programmation Python

Mode d'évaluation : Contrôle continu (100%)

Références :

Semestre : S3

Intitulé de l'UE : UET1

Intitulé de la matière : Droit du contrat

Crédits : 2

Coefficients : 1

Objectifs de l'enseignement : Une bonne maîtrise des lois régissant la rédaction d'un contrat d'assurance.

Connaissances préalables recommandées

Contenu de la matière :

Droit du contrat d'assurance

Professionalisme

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Références

Semestre : S3

Intitulé de l'UE : ET1

Intitulé de la matière : Entrepreneuriat

Crédits : 2

Coefficients : 1

Objectifs de l'enseignement : Cette matière a pour objectif d'initier les futurs cadres au montage de projet, son lancement, son suivi et sa réalisation.

Connaissances préalables recommandées

Contenu de la matière :

L'entreprise et gestion de l'entreprise.
Montage de projet de création d'entreprise

Mode d'évaluation : Examen (100%)

Références :

Alain Fayolle, Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre, Dunod 2012
Catherine Léger, Entrepreneuriat, Dunod 2016

IV- Curriculum Vitae succinct
De l'équipe pédagogique mobilisée pour la
spécialité
(Interne et externe)
(selon modèle ci-joint)

CURRICULUM VITAE

PERSONAL DATA

Name: Noui Lemnouar
Dateandplaceofbirth: 1958, Batna, ALGERIA.
MaritalStatus: Married
Phone: 00213778166364
Email: nouilem@yahoo.fr

Current Professional Position

Professor, University of Batna 2, Algeria (from Dec 2008 – 2022).

Languages:

Arabic, English, French.

Education

1995 Ph.D in Algebra, University of Montpellier, France.
1985 Magister in Algebra, University USTHB, Algiers.
1982 DES, (BSc) in Algebra, University USTHB, Algiers.

FIELD OF INTEREST/ SPECIALISATIONS

Algebra

(Group theory, linear Algebra, rings and fields,...)

Applications in Information technology (Security).

(Coding theory, watermarking, security, cryptography, steganography,)

ACADEMIC EXPERIENCE

Teaching in Batna university, 2003 at present.

Teaching in Algiers university USTHB, Algeria, 1982 □ 1983

Teaching interests:

Undergraduate Courses Taught :

Group theory Rings

and fields Linear

Algebra. Multilinear

Algebra

Settheory, numbertheory.

Discrete Mathematics

Postgraduate

Algebra

Applications in Information technology

Curriculum Vitae succinct

Nom et prénom : Boussaïd Samira

Date et lieu de naissance : 06/06/1974 à Batna

Mail : s.boussaid@univ-batna2.dz Téléphone : 0663614274

Grade : M. C. B

Etablissement ou institution de rattachement : Université Batna 2

Diplômes obtenus (graduation, post graduation, etc...) avec date et lieu d'obtention et spécialité :

1993: BAC en Mathématiques

1997: DES en Mathématiques, Université de Batna

2001: Magister en Mathématiques, Université de Sétif

2017: Doctorat en Sciences, Université de Batna 2

Compétences professionnelles pédagogiques (matières enseignées etc.)

Université de Batna

1997-1998: Analyse (Travaux Dirigés), Première Agronomie.

1999-2001: Recherche Opérationnelle (Cours TD), Troisième Année DEUA
Informatique.

2002-2004: Analyse (Travaux Dirigés), Première Année Sciences Exactes et
Technologie.

2004-2010: Biostatistique (Cours-TD) Tous les cycles de la SNV : Licence+Master.

2011-2012: Analyse3- (Travaux Dirigés), L2 Mathématiques.

2012-2014: Détachement Bourse PNU

2014-2022 : EDO (Cours-TD), L3 Mathématiques

Curriculum Vitae succinct

ETAT CIVIL

Nom et prénom : Fateh Merahi

Date et lieu de naissance : 24/01/1974-Batna.

Affiliation : Département de Mathématiques, Université Mustapha Ben Boulaid-Batna 2, Batna

Téléphone : 0773048066

E-mail : f.merahi@univ-batna2.dz

DIPLOMES SUPERIEURS

26/04/2018 : Doctorat en sciences Mathématiques.

Option : Probabilités et statistique.

Université des frères Mentouri, Constantine. Algérie.

2007 : Magister Mathématiques.

Option : Statistique des processus aléatoires.

Université des frères Mentouri, Constantine . Algérie.

1996 : D.E.S Mathématiques.

Options : EDP.

Université Batna. Algérie.

COORDONEES PROFESSIONNELLES

Etablissement de rattachement :

Date de recrutement : 01/10/2007.

01/10/2007-30/09/2021 : Université Abbes Laghrour, Khenchela.

01/10/2021 à ce jour : Université Mustapha Ben Boulaid-Batna 2

Fonction : Enseignant universitaire.

Grade académique : Maitre de Conférences classe B.

Grade de recherche : Chargé de recherche.

Domaine de Recherche : Probabilités et statistique.

Adresse : Université Batna 2 - 53, Route de Constantine. Fésdis, Batna 05078, Algérie.

**VI - Avis et Visa de la Conférence Régionale
(Uniquement dans la version définitive transmise au
MESRS)**

**VII – Avis et Visa du Comité pédagogique National de
Domaine (Uniquement dans la version définitive
transmise au MESRS)**

ETB BAASSOU SABRI
CITE552 LOGTS. RAS ELAINE N'GAOUS, BATNA
TEL : 033-27-99-06/ MOB : 06-61-52-02-20

TRAVAUX DE REFECTION ET MAINTENANCE DES STRUCTURES LETTRE D'INTENTION

OBJET : Approbation du projet de lancement d'une formation de master intitulé : **Mathématiques Financières**

Dispensé à la faculté des Mathématiques et d'Informatique de l'université de Batna 2

Par la présente. L'entreprise **BAASSOU SABRI** de vente matériels informatique et bureaux déclare sa volonté de manifester son accompagnement à cette formation en qualité d'utilisateur potentiel du produit.

A cet effet, nous confirmons notre adhésion à ce projet et notre rôle consiste à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement,
- Participer à des séminaires organisés à cet effet,
- Participer aux jurys de soutenance,
- Faciliter autant que possible l'accueil de stagiaires soit dans le cadre de mémoires de fin d'études, soit dans le cadre de projets tuteurés.

Les moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui nous incombent pour la réalisation de ces objectifs seront mis en œuvre sur le plan matériel et humain.

Monsieur **BASSOU SABRI** est désigné comme coordonnateur externe de ce projet

Signature de la personne légalement autorisée :

Fonction : Gérant

Date :20/04/2022

CACHET OFFICIEL ou SCEAU DE L'ENTREPRISE



VENTE & DISTRIBUTION : MATERIELS INFORMATIQUE & BUREAUX
LETTRE D'INTENTION

OBJET : Approbation du projet de lancement d'une formation de master intitulé : **Mathématiques Financières**

Dispensé à la faculté des Mathématiques et d'Informatique de l'université de Batna 2

Par la présente. L'entreprise **MANSOURI HICHEM** de vente matériels informatique et bureaux déclare sa volonté de manifester son accompagnement à cette formation en qualité d'utilisateur potentiel du produit.

A cet effet, nous confirmons notre adhésion à ce projet et notre rôle consistera à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement,
- Participer à des séminaires organisés à cet effet,
- Participer aux jurys de soutenance,
- Faciliter autant que possible l'accueil de stagiaires soit dans le cadre de mémoires de fin d'études, soit dans le cadre de projets tuteurés.

Les moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui nous incombent pour la réalisation de ces objectifs seront mis en œuvre sur le plan matériel et humain.

Monsieur **MANSOURI HICHEM** est désigné comme coordonnateur externe de ce projet

Signature de la personne légalement autorisée :

Fonction : Gérant

Date : 20/04/2022

CACHET OFFICIEL ou SCEAU DE L'ENTREPRISE



MATERIEL INFORMATIQUE – AUDIOVISUEL – MATERIEL SCIENTIFIQUE
LETTRE D'INTENTION

OBJET : Approbation du projet de lancement d'une formation de master intitulé : **Mathématiques Financières**

Dispensé à la faculté des Mathématiques et d'Informatique de l'université de Batna 2

Par la présente. L'entreprise **KAHLAT SOFIANE** de vente matériels informatique et bureaux déclare sa volonté de manifester son accompagnement à cette formation en qualité d'utilisateur potentiel du produit.

A cet effet, nous confirmons notre adhésion à ce projet et notre rôle consistera à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement,
- Participer à des séminaires organisés à cet effet,
- Participer aux jurys de soutenance,
- Faciliter autant que possible l'accueil de stagiaires soit dans le cadre de mémoires de fin d'études, soit dans le cadre de projets tuteurés.

Les moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui nous incombent pour la réalisation de ces objectifs seront mis en œuvre sur le plan matériel et humain.

Monsieur **KAHLAT SOFIANE** est désigné comme coordonnateur externe de ce projet

Signature de la personne légalement autorisée :

Fonction : Gérant

Date : 20/04/2022

CACHET OFFICIEL ou SCEAU DE L'ENTREPRISE



VENTE MATERIEL & EQUIPEMENTS DE BUREAUX

CHETTOUH FATMA ZOHRA

LETTRE D'INTENTION

OBJET : Approbation du projet de lancement d'une formation de master intitulé : **Mathématiques Financières**

Dispensé à la faculté des Mathématiques et d'Informatique de l'université de Batna 2

Par la présente. L'entreprise **CHETTOUH FATMA ZOHRA** de vente matériels et équipements de bureaux déclare sa volonté de manifester son accompagnement à cette formation en qualité d'utilisateur potentiel du produit.

A cet effet, nous confirmons notre adhésion à ce projet et notre rôle consistera à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement,
- Participer à des séminaires organisés à cet effet,
- Participer aux jurys de soutenance,
- Faciliter autant que possible l'accueil de stagiaires soit dans le cadre de mémoires de fin d'études, soit dans le cadre de projets tuteurés.

Les moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui nous incombent pour la réalisation de ces objectifs seront mis en œuvre sur le plan matériel et humain.

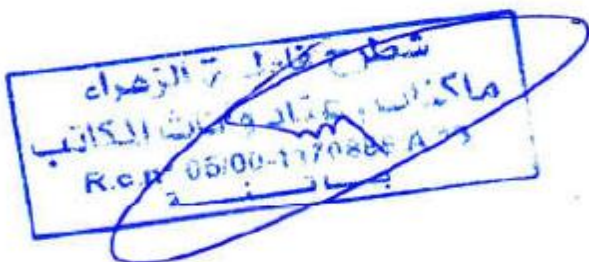
Madame **CHETTOUH FATMA ZOHRA** est désignée comme coordonnateur externe de ce projet

Signature de la personne légalement autorisée :

Fonction : Gérant

Date : 20/04/2022

CACHET OFFICIEL ou SCEAU DE L'ENTREPRISE



CONVENTION-CADRE
entre
UNIVERSITE BATNA 2, Algérie
et
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD (UTBM), France

Vu la vocation des deux établissements dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, Il a été convenu ce qui suit:

Article 1. L'objet de la présente convention est d'instaurer entre les deux parties une coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, par la réalisation d'actions communes.



Article 2. Le but de cette coopération consiste, en tenant compte des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, à promouvoir et développer une ou plusieurs des actions suivantes:

- **des modules conjoints de formation** dans le domaine des sciences pour l'ingénieur,
- **des thématiques communes de recherche**, concrétisées notamment par des publications conjointes,
- **des échanges d'étudiants**,
- **des échanges de personnels enseignants**,
- **des échanges de personnels non-enseignants**,
- **des échanges de documentation** scientifique et technique.

Article 3. Les modalités de mise en œuvre des diverses actions de la coopération entre les deux établissements, telles qu'énumérées dans l'article 2, feront l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques destinées à compléter la présente convention-cadre.

Article 4. Les deux établissements s'efforceront de trouver le financement des actions de coopération entreprises.

Article 5. La présente convention est conclue pour une durée de quatre années, à compter de la date de sa signature. A défaut d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant son expiration, cette convention se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, jusqu'à ce que sa dénonciation soit demandée par l'une ou l'autre des parties, six mois avant la fin de chaque période.

Université Batna 2, 53, route de Constantine - Fesdis Batna (05078), Algérie www.univ-batna2.dz	Université de technologie de Belfort- Montbéliard 90010 Belfort cedex. France www.utbm.fr
<i>(date)</i>	28 AVR. 2016 <i>(date)</i>
 DR . BOUZID Tayeb <i>(signature)</i>	 <i>(signature)</i>
Dr Tayeb BOUZID, Recteur	Pr Pascal BROCHET, Directeur

CONVENTION-CADRE
entre
UNIVERSITE BATNA 2, Algérie
et
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD (UTBM), France

Vu la vocation des deux établissements dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, Il a été convenu ce qui suit:

Article 1. L'objet de la présente convention est d'instaurer entre les deux parties une coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, par la réalisation d'actions communes.



Article 2. Le but de cette coopération consiste, en tenant compte des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, à promouvoir et développer une ou plusieurs des actions suivantes:

- **des modules conjoints de formation** dans le domaine des sciences pour l'ingénieur,
- **des thématiques communes de recherche**, concrétisées notamment par des publications conjointes,
- **des échanges d'étudiants**,
- **des échanges de personnels enseignants**,
- **des échanges de personnels non-enseignants**,
- **des échanges de documentation** scientifique et technique.

Article 3. Les modalités de mise en œuvre des diverses actions de la coopération entre les deux établissements, telles qu'énumérées dans l'article 2, feront l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques destinées à compléter la présente convention-cadre.

Article 4. Les deux établissements s'efforceront de trouver le financement des actions de coopération entreprises.

Article 5. La présente convention est conclue pour une durée de quatre années, à compter de la date de sa signature. A défaut d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant son expiration, cette convention se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, jusqu'à ce que sa dénonciation soit demandée par l'une ou l'autre des parties, six mois avant la fin de chaque période.

Université Batna 2, 53, route de Constantine - Fesdis Batna (05078), Algérie www.univ-batna2.dz	Université de technologie de Belfort- Montbéliard 90010 Belfort cedex. France www.utbm.fr
<i>(date)</i>	28 AVR. 2016 <i>(date)</i>
 <i>(signature)</i>	 <i>(signature)</i>
Dr Tayeb BOUZID, Recteur	Pr Pascal BROCHET, Directeur

CONVENTION DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

Entre :

L'université de Carthage/ Tunisie, Etablissement Public à Caractère Administratif, sous tutelle du Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sis Avenue de la République (BP 77) – 1054 Amilcar, Tunisie;
Représenté par sa Rectrice, *Pr. Oifa BENOUDA SIOUD*,

Ci-après, désignée par le vocable **UCAR**,

D'une part,

Et

L'Université de Batna 2 Chahid Mostefa BENBOULAIID de Batna/ALGERIE, Etablissement Universitaire Public, sous tutelle du Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sis 53, route de Constantine-Fesdis, Batna 05078;
Représentée par son Recteur, *Dr. Tayeb BOUZID*,

Ci-après, désignée par le vocable **UBatna2**,

D'autre part.

Préambule

Considérant le désir des Universités de coopérer dans le cadre de différents programmes et de recherche, en vue d'accroître les qualifications du corps professoral et des étudiants des deux universités,

Considérant leur volonté commune de développer, au moins de cette coopération, leurs ressources d'enseignement et de recherche dans leurs domaines de compétence et de diversifier et approfondir les thèmes d'enseignement et/ou de recherche pour lesquels un intérêt direct est manifesté,

Considérant l'intérêt général d'encourager une telle coopération sur une base d'amitié, d'égalité et d'assistance mutuelle,

Les Universités conviennent ce qui suit.

CHAPITRE 1 : OBJET

Article 01

La présente convention a pour objet la coopération scientifique, technique et technologique entre l'UCAR et l'UBatna2. La présente convention fixe les principes et les objectifs dans les principaux domaines scientifiques d'intérêt commun, notamment la formation et la recherche appliquée ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Article 02 : Principes de base

Cette convention sera basée sur les principes suivants.

- Réciprocité et intérêt bilatéral;
- Complémentarité et efficacité;
- Approche interdisciplinaire;
- Respect pour les objectifs communs et spécifiques des deux établissements.

Article 03 : Domaines de convention

Les axes de partenariat s'inscrivent notamment dans les domaines suivants :

- développement conjoint d'activités de recherche;
- codirection de thèses de doctorat ;
- Accueil et échange d'enseignants, de chercheurs et étudiants à des fins de formation et de stage, sur la base de la réciprocité et de l'égalité des flux;
- développement conjoint de programmes de formation ;
- Organisation de manifestations scientifiques (colloques, séminaires ou réunions à caractère scientifique) définis en commun;
- participation à des réunions académiques et des jurys de thèses;
- échange d'informations, de documentation et de publications scientifiques et techniques.

CHAPITRE 2 : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Article 04 :

Des contrats spécifiques seront signés entre le L'UCAR, d'une part, et les représentations déconcentrées de L'U Batna2 (facultés, instituts), d'autre part

CHAPITRE 3 : DOMAINES D'APPLICATION

Article 05 :

La présente convention couvre tous types d'activités et de présentation en relation directe avec les missions statutaires dévolues à chacune des parties, notamment :

- Travaux d'études, de recherche et de développement dans les thèmes de recherche d'intérêt mutuel ;
- Echange de chercheurs et étudiants : les deux institutions s'emploieront à faciliter l'échange de chercheurs et étudiants par le biais de séjours de recherche et des commissions communes d'expertise scientifique ou technique ;
- Utilisation conjointe des moyens d'essais et laboratoires dont disposent les deux parties contractantes dans l'exécution des projets de recherche en partenariat ;
- Organisation conjointe des séminaires et conférences techniques et scientifiques destinés à traiter un thème de travail ou de recherche d'intérêt commun ;
- Mise en réseau des structures de documentation scientifique des deux parties ;
- Echange d'informations scientifiques et techniques pour améliorer et mettre à jour les connaissances sur l'état des techniques au profit des personnels des deux parties ;
- Toutes publications dans le cadre de travaux de recherche en commun devront faire ressortir les noms des deux institutions ;
- La diffusion des résultats dans le cadre de travaux de recherche en commun ne peut se faire sans l'accord des deux parties et dans le respect des règles d'éthique et de confidentialité ;

- Les modalités de valorisation des résultats de recherche et l'ordre d'apparition des auteurs dans une publication se feront en concertation entre les deux parties ;
- Toute autre action jugée utile à l'une ou l'autre partie pourrait être conjointement évaluée.

CHAPITRE 4 : MODALITES D'APPLICATION

Article 06 :

La mise en œuvre de la présente convention donnera lieu à la conclusion de contrats spécifiques entre les structures des deux universités concernées, sur la base de cahiers de charges, préalablement établis conjointement.

Article 07 :

Les contrats spécifiques des projets ou programmes détermineront notamment :

- L'objet du contrat,
- Les objectifs et résultats escomptés,
- Le calendrier d'exécution des opérations programmées,
- Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux,
- Les responsabilités de chacune des deux parties,
- Les conditions financières,
- Le mode d'évaluation et de suivi.

Article 08 :

Les contrats peuvent contenir, selon les besoins, des annexes portant des spécifications techniques relatives aux travaux ou actions envisagées. Des avenants peuvent, si nécessaire, être conclus en vue de modifier, compléter ou préciser certains éléments du contrat de base.

Article 09 :

Chaque institution désignera un responsable des programmes réalisés dans le cadre de cette convention.

Article 10 :

Cette convention est régie par les dispositions réglementaires en vigueur, notamment, en matière de confidentialité et de protection des informations, du matériel et des documents. Les deux Universités solliciteront, auprès des autorités régionales et nationales, faciliter les échanges de documents scientifiques et pédagogiques et d'échantillons de travaux de recherche aux laboratoires sur le terrain. Les publications scientifiques et l'exploitation des brevets se font dans le respect des règles relatives aux droits d'auteur et de propriété intellectuelle en vigueur dans les deux pays concernés.

Article 11 :

Tout personnel enseignant-chercheur, chercheur et/ou administratif en déplacement auprès de l'autre Université est couvert, à son départ, par un régime d'assurance (maladie, hospitalisation et accident de travail) propres aux usages et à la réglementation de chaque pays prévoyant entre autres la clause de rapatriement sanitaire. Les deux Universités solliciteront, auprès des autorités régionales et nationales, l'aide, soutien et protection des intervenants en vue de la mise en œuvre des actions de coopérations décrites dans l'Article 1 et dans le cadre du respect des réglementations et des procédures en vigueur.

Article 12 :

Les échanges d'étudiants respectent les règles suivantes:

Sauf cas particulier prévu par avenant, les étudiants s'inscrivent et paient leurs droits d'inscription à l'Université d'origine, bénéficiant ainsi de l'exonération des droits dans l'Université d'accueil;

Le nombre d'étudiants échangés est fixé d'un commun accord; en respectant, dans la mesure du possible, l'égalité des flux dans les deux sens;

L'Université d'accueil apporte toute l'aide possible à l'étudiant pour la recherche d'un logement qui est à sa charge sauf cas particulier prévu par avenant.

CHAPITRE 5 : VALIDITE ET MISE EN VIGUEUR

Article 13 :

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (05) ans. Elle est renouvelable par reconduction pour une même période, sauf renonciation de l'une des deux parties.

Article 14 :

La présente convention n'astreint aucune des deux parties à l'exclusivité. Chacune d'elle conserve la liberté de traiter avec d'autres partenaires, ou pourra être modifiée d'un mutuel accord à la demande préalable d'une des deux parties.

Article 15 :

Chacune des deux parties se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de défaillance de l'autre partie dans l'exécution de ses obligations. En cas de dénonciation par l'une des deux Parties, celle-ci devra être notifiée à l'autre Partie au moins six (06) mois avant le terme de la convention. Dans ce cas, les Parties s'engagent à achever les actions en phase d'exécution.

Article 16 :

Tout différent concernant l'interprétation à l'application de cet accord sera réglé par les deux parties à l'amiable.

Article 17 :

La présente convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux. Chacune des deux Parties est en possession de deux exemplaires.

Article 18 : Entrée en vigueur

La présente convention prendra effet à compter de la dernière date de sa signature par les deux Parties.

La Rectrice de L'Université de Carthage

Le Recteur de L'Université de Batna 2
"Chahid Mostefa BENBOULAIID"

Pr. Olfa BENOUDA SIOUD

Pr. Tayeb BOUZID



Fait à Carthage, Le 28 MAI 2018

Fait à Batna, Le ... 18 JUN 2018



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

اتفاقية تعاون

بين

جامعة باتنة 2 - مصطفى بن بولعيد



و

جامعة باتنة 1 - الحاج لخضر



اتفاقية إطار

بين:

جامعة باتنة 2 - مصطفى بن بولعيد، ممثلة بمديرتها: الدكتور الطيب بوزيد

من جهة،

وبين:

جامعة باتنة 1 - الحاج لخضر، ممثلة بمديرتها الأستاذ الدكتور ضيف عبد السلام

من جهة أخرى

برغبة مشتركة لتطوير علاقات تعاون وثيقة في مجالات التعليم العالي والبحث العلمي وسعياً
منهما على إرساء وتنمية تعاون مثمر في ميادين البحث والتدريس والإشراف، اتفق الطرفان على
المبادئ التالية:

المادة الأولى: هدف الاتفاقية

يتمثل هدف "اتفاقية إطار للتعاون" في تحديد مجالات وأشكال التعاون الثنائية بين الطرفين المتعاقدين، في إطار النشاطات التي يقوم بها كل طرف.

المادة الثانية: مجالات التعاون

يسعى كل طرف، في إطار الإمكانيات المادية والبشرية التي يملكها، بمساعدة الطرف الآخر في تنظيم النشاطات التي يقوم بها، وذلك في:

- إقامة دورات تدريبية مشتركة، وخاصة في نظام الماجستير، وهذا بهدف منح نظام التعليم بعدا وطنيا.
- الملتقيات، الأيام الدراسية والندوات العلمية،
- النشاطات العلمية والثقافية ذات الاهتمام المشترك.

المادة الثالثة: أشكال التعاون

يسعى كل طرف، في إطار الإمكانيات المادية والبشرية التي يملكها، وحسب الأولويات المسطرة في برنامجه، إلى التنسيق مع الطرف الآخر من خلال:

- الإعداد والمشاركة في وضع برامج التكوين والتعليم والبحث العلمي،
- استقبال وتبادل زيارات الأساتذة والباحثين والإداريين من الطرفين المتعاقدين ولا تتحمل المؤسسة المستقبلية أية مسؤولية فيما يخص النفقات المترتبة على مبعوثي المؤسسة الشريكة،
- تبادل الرسائل الجامعية والمجلات العلمية،
- التأطير المشترك للباحثين في سلك الدكتوراه وذلك في إطار البرامج المشتركة للبحث العلمي.
- تسهيل استقبال الطلبة والباحثين للاطلاع على الرصيد الوثائقي،
- التشجيع والمشاركة في جميع أشكال التبادل الذي يساعد في تثمين الأنشطة العلمية (وثائق منشورات، ندوات، ... إلخ)،
- إنجاز برامج البحث العلمي حسب الإمكانيات المادية المتوفرة للطرفين المتعاقدين.
- المساهمة في الدراسات الميدانية والأبحاث العلمية، وكذا البحوث التي يقوم بها الأساتذة والطلبة (استطلاعات الرأي، العينات، ...).
- تبادل روابط الجامعتين بغية تحسين مرئية المواقع الالكترونية للطرفين المتعاقدين.

المادة الرابعة: سريان الاتفاقية

تدخل هذه الاتفاقية حيز التنفيذ ابتداءً من تاريخ التوقيع عليها ويستمر العمل بها مدة خمس سنوات مع إمكانية مراجعتها وتمديدتها باقتراح من أحد الطرفين.

المادة الخامسة: الفسخ والإلغاء

يمكن لكل طرف فسخ الاتفاقية الإطار الحالية وتوقيف العمل بأحكامها بموجب إشعار من أحد الطرفين قبل ثلاثة أشهر من نهاية سريان مفعولها دون أن يمس هذا الفسخ أنشطة التعاون التي هي في طور الإنجاز.

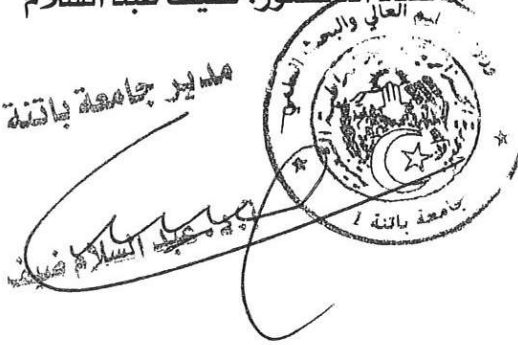
حررت هذه الاتفاقية في أربعة نسخ أصلية، يحتفظ كل طرف بنسختين أصليتين.

باتتة في: 19 MAY 2010

مدير جامعة باتنة 1 - الحاج لخضر

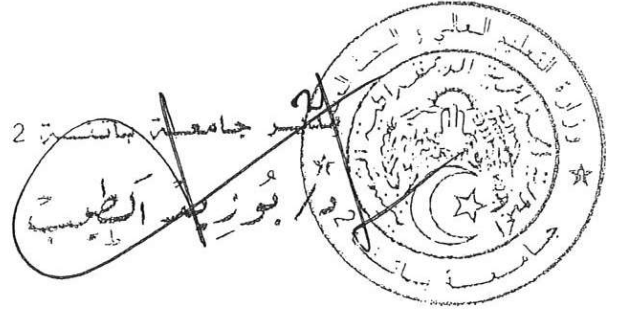
الأستاذ الدكتور: ضيف عبد السلام

مدير جامعة باتنة 1



مدير جامعة باتنة 2 - مصطفى بن بولعيد

الدكتور الطيب بوزيد



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي



اتفاقية إطار للتعاون

بين

جامعة الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة 2

و

المركز الجامعي - بركة

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي



اتفاقية إطار للتعاون

بين

جامعة الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة 2

و

المركز الجامعي - بركة

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي



اتفاقية إطار للتعاون

بين

جامعة الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة 2

و

المركز الجامعي - بركة

تم إبرام الاتفاقية "إطار للتعاون"

بين:

المركز الجامعي - بريكة

الكائن مقره ب: طريق مدوكال - بريكة.

الممثل من طرف الأستاذ الدكتور: ميهوبي الشريف.

بصفته: مديرا للمركز.

المسماة في صلب الاتفاقية الحالية ب: "المركز الجامعي - بريكة"

من جهة

و:

جامعة الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة 2.

الكائن مقرها ب: فسديس - باتنة.

الممثل من طرف الأستاذ الدكتور: الطيب بوزيد.

بصفته: مديرا للجامعة.

المسماة في صلب الاتفاقية الحالية ب: "جامعة باتنة 2"

من جهة.

المشار إليهما في ما يلي: "الطرفين المتعاقدين" بصفة مشتركة أو "طرف" بصفة منفردة.

الفهرس

الصفحة	الموضوع	المواد
3	هدف الاتفاقية	المادة الأولى
3	مجالات التعاون	المادة الثانية
3	أشكال التعاون	المادة الثالثة
4	لجنة المتابعة	المادة الرابعة
4	أحكام عامة	المادة الخامسة
4	سريان الاتفاقية	1.5
4	الفسخ والإلغاء	2.5
4	حل النزاعات	3.5
5	عدم الإلزامية	4.5

المادة الأولى: هدف الاتفاقية

يتمثل هدف "اتفاقية إطار للتعاون" في تحديد مجالات وأشكال التعاون الثنائية بين الطرفين المتعاقدين، في إطار النشاطات التي يقوم بها كل طرف.

المادة الثانية: مجالات التعاون

يسعى كل طرف، في إطار الإمكانيات المادية والبشرية التي يملكها، بمساعدة الطرف الآخر في تنظيم النشاطات التي يقوم بها، وذلك في:

- مجالات البحث والتعليم والتكوين، وكذا في نشر المعرفة والثقافة حسب الإمكانيات المتوفرة لكل طرف،
- الملتقيات، الأيام الدراسية والندوات العلمية،
- النشاطات العلمية والثقافية ذات الاهتمام المشترك.

المادة الثالثة: أشكال التعاون

يسعى كل طرف، في إطار الإمكانيات المادية والبشرية التي يملكها، وحسب الأولويات المسطرة في برنامجه، إلى التنسيق مع الطرف الآخر من خلال:

- الإعداد والمشاركة في وضع برامج التكوين والتعليم والبحث العلمي،
- استقبال وتبادل زيارات الأساتذة والباحثين والإداريين من الطرفين المتعاقدين ولا تتحمل المؤسسة المستقبلية أية مسؤولية فيما يخص النفقات المترتبة على مبعوثي المؤسسة الشريكة،
- تبادل الرسائل الجامعية والمجلات العلمية،
- التأطير المشترك للباحثين في سلك الدكتوراه وذلك في إطار البرامج المشتركة للبحث العلمي.
- تسهيل استقبال الطلبة والباحثين للاطلاع على الرصيد الوثائقي،
- التشجيع والمشاركة في جميع أشكال التبادل الذي يساعد في تميم الأنشطة العلمية (وثائق منشورات، ندوات، ...إلخ)،

- إنجاز برامج البحث العلمي حسب الإمكانيات المادية المتوفرة للطرفين المتعاقدين.
- المساهمة في الدراسات الميدانية والأبحاث العلمية، وكذا البحوث التي يقوم بها الأساتذة والطلبة (استطلاعات الرأي، العينات، ...).
- تبادل روابط الجامعتين بغية تحسين مرئية المواقع الالكترونية للطرفين المتعاقدين.

المادة الرابعة: لجنة المتابعة

يتم استحداث لجنة متابعة واحترام بنود الاتفاقية وتجتمع هذه اللجنة كلما دعت الضرورة إلى ذلك أو بطلب من أحد الطرفين المتعاقدين، وذلك من أجل تقييم ما تم إنجازه ورفع التقرير إلى الجهات المختصة.

المادة الخامسة: أحكام عامة

1.5- سريان الاتفاقية:

تدخل هذه الاتفاقية الإطار حيز التنفيذ ابتداءً من تاريخ التوقيع عليها ويستمر العمل بها أربع سنوات (4) قابلة للتجديد الضمني من تاريخ بدء سريانها.

2.5- الفسخ والإلغاء:

يمكن لكل طرف فسخ الاتفاقية الإطار الحالية وتوقيف العمل بأحكامها بموجب إشعار من أحد الطرفين قبل ثلاثة أشهر من نهاية سريان مفعولها دون أن يمس هذا الفسخ أنشطة التعاون التي هي في طور الإنجاز.

3.5- حل النزاعات:

في حالة حدوث نزاع حول تطبيق بنود هذه الاتفاقية، أو خلاف حول تفسير إحدى مضامينها، يمكن حل الخلاف ودياً أو اللجوء إلى طرف ثالث كحكم يتم توافق الطرفين المتعاقدين عليه.

4.5- عدم الإلزامية:

يعتبر الالتزام بأحكام هذه الاتفاقية معنوي، ولا يمكن لأي طرف التمسك بهذه الاتفاقية للمطالبة بتنفيذ أي التزام مادي.

حرر بركة في: 08 فيري 2018

المصادقة

المركز الجامعي - بركة
الأستاذ الدكتور / ميهوبي الشريف

جامعة الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة 2
الأستاذ الدكتور / الطيب بوزيد

مدير المركز الجامعي - بركة
بالتوقيع
أ.د. الشريف ميهوبي



مدير جامعة باتنة 2
د. بوزيد الطيب



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

اتفاقية تطبيق نموذجية

في مجال التعاون في ميادين التكوين العالي

بين

مدرسة التخصص في الحوالات

- الشهيد بالة توهامي-

بعين ارنات

و

جامعة باتنة 2 " الشهيد مصطفى بن بولعيد "

بباتنة

نوفمبر 2017

اتفاقية تطبيق نموذجية في مجال التعاون في ميادين التكوين العالي

بين

مدرسة التخصص في الحوامات - الشهيد بالة توهامي - بعين ارنات

و

جامعة باتنة 2 "الشهيد مصطفى بن بولعيد" بباتنة

- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم. 87/31/رج بتاريخ أربعة جويلية 1987، المتضمن إحداث مدرسة التخصص في الحوامات بعين ارنات /الناحية العسكرية الخامسة؛
- وبمقتضى القرار رقم 2009/301/ودو/أ/س المؤرخ في 16 ديسمبر 2009 والمتضمن مهام مدرسة التخصص في الحوامات بعين ارنات /الناحية العسكرية الخامسة؛
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 5-180 المؤرخ في 11 جويلية سنة 2015، المتضمن إنشاء جامعة باتنة 2؛
- وبمقتضى اتفاقية الإطار للتعاون العلمي والتقني المبرمة بين وزارة الدفاع الوطني و وزارة التعليم العالي والبحث العلمي، الموقعة بتاريخ 13 أغسطس 1995، بالأخص نص المادة 12 والفقرة الأولى من المادة 13.

تمهيد

- اعتبارا لمجمل النصوص القانونية المسيرة للتكوين العالي بين وزارة الدفاع الوطني و وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 - وإدراكا منهما لتنوع وتعقيد التعليم العالي،
 - وإقتناعا منهما بضرورة ضمان الإقرار بالدراسات والدبلومات ورتب التعليم العالي قصد التجاوب مع النظام الوطني للتكوين العالي،
 - ورغبة منهما في تشجيع، تمثين وتنمية التعاون في مبادئ التكوين العالي،
- قد اتفقتا على ما يلي:

الباب الأول الموضوع والإطار القانوني

المادة 1: تهدف اتفاقية التطبيق النموذجية هذه في مجال التعاون في ميادين التكوين العالي إلى وضع حيز التنفيذ لاتفاقية الإطار للتعاون العلمي و التقني المؤرخة في 13 أغسطس 1995، المشار إليها أعلاه، بين مدرسة التخصص في الحوamات-الشهيد بالة توهامي- بعين ارنات وجامعة العلوم و جامعة باتنة 2 "الشهيد مصطفى بن بولعيد" بباتنة، المسميتين فيما يلي انفرادا "الطرف" وازدواجا "الطرفين".

المادة 2: يندرج التعاون المزمع في ظل احترام قوانين كلا الطرفين وفي ظل النصوص القانونية المسيرة للتكوين العالي بينهما.



المادة 3: تخص ميادين التعاون المزمعة، النشاطات المشتركة والمتشاور بشأنها بين الطرفين لاسيما:

- فحص عروض التكوين،
- المشاركة في المجالس العلمية وفي لجان تقييم أطروحات مشاريع نهاية الدراسة
- تبادل الأساتذة الباحثين بين الأطراف،
- تأطير متربصي كل طرف خلال مشاريع نهاية الدراسة،
- برمجة التربصات التطبيقية،
- تثمين المعارف والكفاءات العلمية و البيداغوجية المنشأة،
- إعداد دفاتر الشروط الخاصة باقتناء الوسائل البيداغوجية،
- تنظيم الملتقيات والمحاضرات وزيارات المؤسسات التكوينية،
- دخول إلى المكتبات والمخابر التعليمية،
- تنظيم تربصات بيداغوجية في مجال التكوين المتواصل للإطارات،
- إمكانية إدماج أساتذة باحثين من كلا الطرفين ضمن فرق مكلّفة بأعمال دراسات علمية وتقنية،
- إسهامات مادية وخدماتية مرتبطة بميادين التكوين العالي،
- كل نشاط مرتبط بالتكوين العالي المتفق عليه من قبل الطرفين.

الباب الثالث

كيفية التطبيق

المادة 4 : يبادر في النشاطات المذكورة في المادة 3 أعلاه، بالتنسيق مع الهيئات المؤهلة من الجهات الوصية لكلا الطرفين.

المادة 5: يتفق الطرفان على تعيين فوج خاص مختلط ، مكلف بتحديد الأعمال ذات الأهمية المشتركة، والممكن تطبيقها سويه، واقتراح النشاطات المتعلقة بذلك، والقيام بمتابعتها وتقييمها. تحدد القائمة الاسمية للفوج الخاص المختلط بموجب مقرر موقع بالاشتراك من قبل الطرفين الموقعين لهذه الاتفاقية.

المادة 6: يجتمع الفوج في دورات عادية تنسيقية، حسب جدول محدد باتفاق مشترك. يمكن عقد دورات استثنائية بطلب من أحد الطرفين أو الطرف الآخر.

المادة 7: تدون مداورات الفوج الخاص المختلط في محاضر الدورات، موقعة من طرف جميع الأعضاء الذين شاركوا في الجلسات.

المادة 8: ترسل المحاضر إلى الجهات الوصية على التوالي لكلا الطرفين خلال خمسة عشر (15) يوماً التي تعقب الاجتماع للمصادقة.

المادة 9: يتبنى الفوج الخاص المختلط قانونه الداخلي خلال جلساته الأولى.

المادة 10: قد يكون وضع حيز التنفيذ للنشاطات المذكورة في المادة أعلاه 3 وحسب الحالة محل عقود بين الطرفين .

يتضمن العقد خصوصيات تتعلق بالأهداف المسطرة وكذا بإسهامات الطرفين على التوالي طبقاً للقانون الساري المفعول.

الباب الرابع

السرية

المادة 11: تدير هذه الاتفاقية بالأحكام القانونية السارية المفعول في مجال حماية المعلومات والوثائق وتأهيل مستخدمي كل طرف.

المادة 12: تكتسي طابع السرية كل المعلومات أو المعطيات المحصل عليها من قبل الطرفين أو المرسله من طرف آخر بمناسبة النشاطات الملتزم بها، ولا يمكن الإفصاح بها لطرف ثالث إلا بموافقة مسبقة من الطرف الآخر.

المادة 13: يخضع الطرفان للأحكام التشريعية والقانونية السارية المفعول في كل ما يخص النشر والملكية الفكرية.



المادة 14: يلتزم مستخدم كل طرف مدعوون لمتابعة أو للقيام بنشاطات داخل هيئات الطرف الآخر باحترام نظامها الداخلي.

المادة 15: تبقى الوسائل الموضوعية في متناول مستخدم أحد الطرفين في إطار عقد خاص، ملكية للطرف الحائز على هذه الأجهزة، إلا في حالة تعبيره عن العكس. في حالة وقوع أضرار متعمدة مؤكدة، فإن الطرف الذي تسبب مستخدموه في ذلك يتكفل بتعويض الأضرار الناجمة طبقاً للقانون الساري المفعول.

المادة 16: ماعدا العلاجات الاستعجالية، يضمن كلا الطرفين تأمين مستخدميه في مجال الحوادث والأمراض المهنية المتعلقة بتنفيذ النشاطات التي تندرج في إطار هذه الاتفاقية.

الباب السادس

الفسخ

المادة 17: يحتفظ كل طرف بحق فسخ هذه الاتفاقية في حالة مخالفة الطرف الآخر لالتزامه كما هو منصوص عنها في هذه الاتفاقية أو بتعليمه من الجهات الوصية للطرفين بإشعاره كتابياً قبل ثلاثة (03) أشهر على الأقل.

المادة 18: في هذه الحالة الفسخ تبقى نشاطات التعاون الجارية التنفيذ مسيرة بالعقود الخاصة بها إلا إذا اتفق الطرفان على غير ذلك.

الباب السابع

حالات القوة القاهرة

المادة 19: في حالة وقوع حادث موصوف بالقوة القاهرة والذي يمنع تنفيذ النشاطات الملتزم بها في إطار هذه الاتفاقية، لا يمكن المطالبة بأي تعويض للطرف الذي تعرض للحادث. يفهم بالقوة القاهرة بالحدث الخارجي والغير متوقع والذي يقاوم في آن واحد.

الباب الثامن

نزاعات

المادة 20: يتفق الطرفان وبالتراضي على تسوية كل النزاع أو خلاف قد ينجم خلال تنفيذ النشاطات المبادر بها في إطار هذه الاتفاقية.

الباب التاسع

الدخول حيز التنفيذ والصلاحيية والتجديد

المادة 21: تدخل هذه الاتفاقية المحررة في نسختين أصليتين باللغتين العربية وبالفرنسية حيز التنفيذ من تاريخ توقيعها من قبل الطرفين. تبقى سارية المفعول لمدة خمسة (05) سنوات.

المادة 22: تجدد هذه الاتفاقية ضمناً لمدة مماثلة وبنفس الألفاظ ما لم يعبر أحد الطرفين أو الطرف الآخر كتابياً وبإشعار مسبق مدته ثلاثة (03) أشهر قبل انقضاء مدة صلاحيتها عن نيته في فسخها أو تعديلها.

حرر بتاريخ: 27 ديسمبر 2017

مدير جامعة باتنة 2
الشهيد مصطفى بن بولعيد - باتنة



امضاء العميد : بوقصة محمد

**CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE DEVELOPPEMENT
D'INCUBATEURS-ACCELERATEURS DE STARTUP
DANS LE DOMAINE DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Intervenue entre

PRÉSENCES International, SARL
Coopérative en bande no 215
Bordj El Bahri
ALGER

**Dénotmé ci-après PRÉSENCES, représenté par M. Nadir BELBAHRI,
Directeur Général**

Et

L'UNIVERSITE DE BATNA 2 Chahid Mostefa BENBOULAI
Dénotmée ci-après l'établissement
Représentée par Dr SMADI Hacene
Recteur de l'Université

Batna, décembre 2019



Convention de partenariat

§ 1. Documents contractuels

La présente convention est régie dans toutes ses dispositions par la législation et la réglementation algérienne. Elle est constituée d'un unique document.

§ 2. Objet et durée de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'incubateurs-accelérateurs de startup up dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention est valide pour une année débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020. A la fin de cette année, elle sera tacitement reconduite, à moins d'une notification adressée par l'une des parties à l'autre partie.

§ 3. Description du projet

De façon spécifique, PRESENCES assurera l'accompagnement nécessaire aux étudiants finissant de l'établissement dans le domaine des TIC pour que ces derniers participent à la création, le développement et la croissance de startup up.

Plus précisément,

- L'université identifiera les étudiants finissant dans le domaine des TIC répondant aux profils techniques et personnels fournis par PRESENCES ;
- Pendant une durée minimale de six (6) mois, sous la supervision de PRESENCES, ces étudiants effectueront un stage pratique portant sur des projets concrets
 - d'adaptation de logiciels
 - de conception et de développement de nouveaux logiciels
 - de développement d'outils de communication en direction de clientèles cible
 - de présenter des produits logiciels à des clientèles par le biais de rencontres et de séminaire
- A la fin de la période stage, si les résultats du stage sont concluants, les étudiants seront intégrés, comme associés minoritaires, dans une nouvelle société (startup) dont ils assureront le pilotage. Cette société aura pour mission le développement, la maintenance et la commercialisation de produits logiciels et démarrera ses opérations avec un stock de produits et une clientèle cible.
- A la fin de chaque période de six mois, un bilan des activités de cette société sera établi. Si les résultats sont satisfaisants, la part des associés sera augmentée dans des proportions qui dépendront de ces dits résultats.
- Au terme de 2 années, opérations, la participation des associés sera augmentée pour faire de ceux-ci des actionnaires majoritaires. Toutefois, la gestion de la société restera confiée à PRESENCES.

§ 4. Obligations des parties

4.1. L'établissement

- Identifiera les étudiants répondants aux profils techniques et personnels fournis par PRESENCES ;

- Mettra à la disposition du projet un local aménagé susceptible d'abriter les activités de recherche et de développement du groupe. Occasionnellement, l'établissement mettra à la disposition du groupe une salle pour la tenue de réunions et/ou de conférences.
- Désignera un professeur qui sera chargé d'assurer le suivi académique du projet.

4.2. PRESENCES

- Assurera le pilotage du projet.
- Fournira aux stagiaires des projets concrets d'adaptation, de maintenance et/ou de développements de logiciels, notamment dans les domaines de la santé, de la formation et de la gestion des PME.
- Fera participer les stagiaires aux rencontres avec la clientèle cible de la startup à créer.

§ 05. Evaluation du projet

Une évaluation du projet sera effectuée périodiquement par les deux (2) parties.

§ 06. Dispositions générales

Les parties reconnaissent avoir lu le présent contrat, l'avoir compris et avoir convenu être liées par ses conditions. Elles conviennent en outre qu'il constitue l'énonciation complète et exclusive de l'entente intervenue entre elles.

La présente convention est établie en deux (2) originaux dont un (1) sera conservé par l'établissement et un (1) par PRÉSENCES.

§ 07. Résiliation

La résiliation du présent contrat intervient en cas de défaillance de l'une des parties à ses obligations contractuelles et si cette dernière ne prend pas des mesures adéquates pour y remédier dans un délai de un (1) mois suivant mise en demeure qui lui est notifiée par écrit par l'autre partie.

§ 08. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur à partir de sa signature par les parties.

§ 09. Signature

Fait à Batna, le 29 Décembre 2019

PRÉSENCES International SARL

[Signature manuscrite]



Université de Batna 2

[Signature manuscrite]
 مدير جامعة باتنة 2
 د/حسان صمادي



République Algérienne Démocratique Et Populaire

Société holding Sonelgaz



Institut d'Hygiène et Sécurité
Industrielle
Université Batna 2



CONVENTION CADRE DE COOPERATION

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Société holding Sonelgaz



Institut d'Hygiène et Sécurité
Industrielle
Université Batna 2



CONVENTION CADRE DE COOPERATION

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Société holding Sonelgaz



Institut d'Hygiène et Sécurité
Industrielle
Université Batna 2



CONVENTION CADRE DE COOPERATION

Entre :

La société Holding « Sonelgaz » régie par le décret présidentiel n° 11-212 du 30 Joumada Ethania correspondant au 2 juin 2011, modifiant et complétant le décret présidentiel n°02-195 du 19 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 1er juin 2002, portant statut de la société algérienne de l'électricité et du gaz dénommée « Sonelgaz.Spa » dont le siège social est situé au 02 Bd Krim Belkcm, Alger, représentée par **Monsieur Noureddine BOUTARFA**, Président Directeur Général, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes,

D'une part

Et

L'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle, Université Batna 2, sis à l'Avenue Chahid Boukhrouf Med El Hadi Université Batna 2, représenté par **Dr. Tayeb BOUZID**, en sa qualité de Recteur de l'Université Batna 2, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de coopération et de partenariat entre le Groupe Sonelgaz composé de la société Holding « Sonelgaz » et des sociétés filiales et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle IHSI de l'Université Batna 2.

Elle fixe également les conditions et les modalités de cette coopération qui porte essentiellement sur la formation et les applications pratiques sous formes de stages, dans le domaine de la Sûreté Interne d'Etablissements (SIE).

Le partenariat inclut les relations d'échanges et de concertation dans le domaine de la SIE entre les parties concernées.

Article 2 : Cadre de la convention

Le Groupe Sonelgaz (Holding et sociétés filiales) et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle IHSI de l'Université Batna 2, se sont mis d'accord pour établir des relations de coopération et de coordination dans le domaine de la Sûreté Interne d'Etablissements « SIE » consistant en :

1. La formation par l'Institut, des cadres relevant des sociétés du Groupe Sonelgaz, dans la spécialité SIE.
2. L'organisation de formations à la carte dans le domaine de la SIE au profit des cadres des sociétés du Groupe Sonelgaz.
3. L'accueil, dans les établissements relevant des sociétés du Groupe Sonelgaz, des étudiants de l'IHSI en fin de cycle, dans le cadre de stages pratiques de fin d'études, selon le nombre de places disponibles.
4. La participation des cadres relevant du Groupe Sonelgaz, selon leurs disponibilités, à l'animation de conférences, d'ateliers, de meetings et de séminaires nationaux et internationaux organisés par l'IHSI, dans le domaine de la Sûreté interne d'Etablissements.
5. L'échange de documentations et d'informations relatives à la SIE, autres que celles classées confidentielles.
6. La concertation sur les possibilités de recrutement que pourraient offrir les Sociétés du Groupe aux diplômés en Master 2 /SIE, dès la fin de leur formation au sein de l'IHSI, selon les besoins exprimés par les dites sociétés et dans le strict respect des procédures réglementaires régissant les opérations de recrutement au sein du groupe Sonelgaz.

Article 3: Conventions d'application et contrats séparés

Les activités citées à l'article 2, ci-dessus, devront faire l'objet de conventions d'application entre chaque société concernée du Groupe et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle IHSI, en spécifiant les droits et les engagements de chacune des parties.

Toutes les conventions d'applications entre les sociétés du Groupe et l'IHSI doivent être conclues en respect des dispositions de la présente convention cadre et conformément au modèle joint en annexe.

Les activités cibles, citées à l'article 2, ci-dessus, et notamment la formation doivent faire l'objet d'un contrat séparé rédigé sur la base des dispositions des conventions d'applications à l'effet d'arrêter:

- La nature de la formation
- Le programme de la formation et les délais de réalisation
- Les coûts des formations (à la carte, PGS)
- Les moyens matériels à mettre en œuvre
- Les restrictions
- Les modalités de paiement.

Article 4: Engagements de l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle de l'Université Batna2.

L'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle de l'Université Batna 2 s'engage à.

1. Réaliser les formations et les services demandés, objets des conventions d'application et des contrats partiels et élaborer les rapports y afférents selon les clauses arrêtées d'un commun accord.
2. Faire appel aux experts et chercheurs externes, en cas de besoin, dans le cadre des opérations de formation arrêtées, si le contrat partiel le prévoit.
3. Exécuter les différentes prestations de services indispensables au bon fonctionnement des activités de l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle.
4. Prendre en considération les remarques, les réserves et les orientations émises par les sociétés du Groupe pendant la réalisation de toute opération de formation demandée.
5. Intégrer les cadres des sociétés du Groupe dans la formation en Master professionnel, dans le cadre du système LMD. Le nombre de postes est fixé par la Commission de Suivi Pédagogique responsable de la formation en Master professionnel en question, selon les possibilités d'encadrement de l'Institut.
6. Permettre aux sociétés du Groupe de procéder à une présélection des étudiants en fin de cycle en vue d'effectuer leurs stages de fin d'études au sein des établissements relevant de leur compétence selon les capacités d'accueil de chacune d'elles.

Article 5: Engagements des Sociétés du Groupe Sonelgaz

Les sociétés du Groupe Sonelgaz s'engagent à :

1. Assurer l'organisation de visites pédagogiques et de stages pratiques au bénéfice des étudiants de fin de cycle dans les filières SIE, dans le cadre de la finalisation de leurs mémoires de fin d'études. Les étudiants concernés sont ceux retenus, après présélection, par les sociétés concernées, selon leurs capacités d'accueil.
2. Fournir les documents et informations nécessaires à la conduite des mémoires de fin d'études, à l'exception de celles à caractère confidentiel ou comportant des éléments sensibles touchant à la sécurité des sites relevant des sociétés du Groupe Sonelgaz.
3. Permettre aux étudiants de l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle présélectionnés pour effectuer des stages pratiques, les contacts indispensables pour assurer une bonne conduite des stages pendant leur durée.

Article 6: Support juridique du travail des membres des deux institutions.

Les deux parties conviennent du strict respect de leurs règlements intérieurs respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention cadre et des conventions d'applications.

Article 7 : Commission de suivi.

Les sociétés du Groupe Sonelgaz et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle – Université Batna 2 sont chargés de constituer une commission mixte, composé de représentant de chaque partie, chargée du suivi de la mise en œuvre des dispositions contractuelles et des activités convenues. Ils tiendront une réunion de coordination, au moins une fois par an, en vue d'évaluer, d'orienter et d'impulser le développement des actions envisagées.

Article 8 : Conflits et voies de leur règlement.

Les sociétés du Groupe Sonelgaz et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle – Université Batna 2, doivent régler tout litige pouvant survenir pendant l'application des clauses de cette convention à l'amiable.

Dans des circonstances de force majeure qui empêchent la bonne application de cette convention, les deux parties doivent se réunir directement pour trouver les solutions adéquates.

Les circonstances de force majeure sont les cas inattendus indépendants de la volonté des deux parties. Ces deux derniers doivent communiquer les circonstances de force majeure, l'une à l'autre, par les moyens disponibles notamment le téléphone, le fax ou le courrier électronique, et obligatoirement avec une correspondance officielle accompagnée d'un accusé de réception dans les 48 heures qui suivent ces circonstances et enregistrer toutes les informations détaillées sur la correspondance.

Dans le cas où la durée du problème se prolonge, les deux parties se concertent pour trouver une solution commune qui satisfait leurs intérêts partagés.

Article 9 : Modification des clauses.

Il est possible de rajouter n'importe quelle rectification dans le but d'enrichir ou clarifier les clauses, après signature de cette convention, sur accord des deux parties par le biais d'avenants.

Article 10: Dispositions particulières

L'IHSI de l'Université de BATNA 2 s'engage :

- A prendre toutes les dispositions préventives qui s'imposent pour veiller à la préservation de toutes informations, à caractère confidentiel, liées à la Sécurité Interne des établissements relevant des sociétés du Groupe Sonelgaz, auxquelles peuvent avoir accès les étudiants pendant leurs stages pratiques au niveau des dits établissements.
- A n'utiliser, en aucun cas, en dehors du cadre de la présente convention les informations obtenues et/ou manipulées dans le cadre des stages pratiques ou en rapport avec l'exécution de la présente convention. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers ni par l'IHSI, ni par les stagiaires ou toute autre partie.
- A préserver la confidentialité des documents réglementaires relatifs aux établissements relevant des sociétés du Groupe Sonelgaz auxquels les étudiants pourraient avoir accès ou être portés à leur connaissance.

Article 11 : Abrogation de la convention.

Les deux parties peuvent abroger cette convention dans le cas de non respect, de l'un ses articles, par l'une ou l'autre des deux parties.

Cette abrogation intervient après épuisement des voies de rapprochement, dans un délai maximum de trois (03) mois.

L'abrogation de la présente convention cadre implique automatiquement l'abrogation de toutes les conventions d'application et contrats partiels conclus entre les sociétés du groupe et l'IHSI.

Dans l'intervalle, un avenant établi et signé par les deux parties liées par des contrats partiels, fixera les modalités de régularisation des travaux prévus et non encore réalisés.

Article 12 : Entrée en vigueur de la convention

La présente convention est conclue entre le Groupe Sonelgaz (Holding et sociétés filiales) et l'Institut d'Hygiène et Sécurité Industrielle IHSI- Université Batna 2, pour une durée de cinq ans renouvelables et entrera en vigueur à partir de la date de sa co-signature par les deux parties.

Batna, le

Le Recteur de l'Université
Batna 2

جامعة باتنة 2 بالنيابة

جامعة باتنة 2
بواسطة
بوزيد الطيب

Dr. Tayeb BOUZID



Alger, le 27 AVR. 2016

Le Président Directeur Général
de Sonelgaz

Noureddine BOUTARFA



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement
Supérieur Et de La Recherche
Scientifique

Ministère de l'Energie et des Mines

**Université de Batna 2
Mostefa Benboulaïd**

Société des Ciments de Ain Touta

CONVENTION CADRE DE COLLABORATION

N°: 01/ UHLB-SCIMAT/2017/2018

ENTRE

L'UNIVERSITE DE BATNA 2 MOSTEFA BENBOULAID

Représentée par son Recteur, **Dr. Tayeb BOUZID**



✍



LA SOCIETE DES CIMENTS DE AIN-TOUTA

Représentée par son Président Directeur Général, **Monsieur Meftah BEY**



Entre :

La Société des Ciments de Ain-Touta dont le siège social est situé à 73 Bis Rue Benflis, la verdure 05000- Batna –Algérie, représentée par Monsieur Meftah BEY, son Président Directeur Général.

Ci-après désignée par «SCIMAT»,

d'une part,

et

L'Université Hadj Lakhdar de Batna, sise 53, Route de Constantine. Fésdis, Batna 05078, Algérie, représentée par le Docteur Tayeb BOUZID son Recteur,

Ci-après désigné(e) par « UB2 »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE 1 : OBJET

Article 01 :

La présente convention a pour objet la coopération scientifique, technique et technologique entre la SCIMAT et l'UB2.

La présente convention fixe les principes et les objectifs, dans les principaux domaines, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Article 02 :

Les axes de partenariat s'inscrivent notamment dans les domaines suivants :

- Formation, perfectionnement et recyclage,
- Travaux d'études, de recherche et de développement,
- Encadrement et accueil des étudiants stagiaires,
- Echange de connaissances et de compétences techniques et scientifiques...
- Organisation de colloques, séminaires, « portes ouvertes », expositions, forum, etc.
- Elaboration en commun des programmes de formation des Licences et Masters à vocation professionnelle.

CHAPITRE 2 : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN OEUVRE

Article 03 :

Un groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la présente convention se réunit une fois l'an. Il est composé, à parité de 03 représentants de chacune des parties désignés par les signataires de la présente convention.

Des conventions spécifiques seront signées entre la SCIMAT d'une part et les facultés, Instituts, départements, laboratoires ou équipes de recherche de l'UB2, d'autre part.

CHAPITRE 3 : DOMAINES D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Article 04:

La présente convention couvre tous types d'activités et de prestations en relation directe avec les missions statutaires dévolues à chacune des parties, notamment :

- Travaux d'étude, de recherche et développement visant à l'adaptation et l'amélioration des systèmes et des équipements en exploitation à la SCIMAT
- Intervention des enseignants-chercheurs de l'UB2 dans l'expertise et le conseil auprès des structures de la SCIMAT
- Utilisation conjointe des moyens d'essais et laboratoires dont disposent la SCIMAT et l'UB2 dans le cadre de la formation.
- Elaboration, par une commission mixte UB2-SCIMAT, des cursus et programmes de formation des Licences et Masters à vocation professionnelle.
- Organisation et accueil, par la SCIMAT, des étudiants stagiaires des Licences et Masters à vocation professionnelle et/ou académique.
- Conception et choix concerté des sujets des projets de fin d'études relevant de la graduation et les sujets de recherche pour les formations post-graduées.
- Encadrement des étudiants en fin de cycle de l'UB2 par des responsables des structures de la SCIMAT en collaboration avec des enseignants de l'UB2.
- Participation des cadres de la SCIMAT aux jurys d'examen des mémoires de fin d'étude des étudiants en fin de cycle.

- Mise en disponibilité des structures de documentation des deux parties.
- Faire bénéficier la SCIMAT du partenariat qu'à l'UB2 avec des établissements étrangers dans les domaines techniques et scientifiques.
- Organisation conjointe de séminaires et conférences techniques destinés à traiter un thème de travail ou de recherche d'intérêt commun.
- Echange d'informations scientifiques et techniques à l'effet d'améliorer et mettre à jour les connaissances sur l'état des techniques au profit des personnels de la SCIMAT et l'UB2 (Ingénieurs et Enseignants Chercheurs).
- Organisation de cours et conférences, destinés au perfectionnement et au recyclage des cadres de la SCIMAT dans des spécialités de haute technologie.
- Réalisation de Post-graduations Spécialisées, conformément aux besoins, au bénéfice des cadres de la SCIMAT,
- Accès des cadres de la SCIMAT à la formation, graduée ou post-graduée à l'UB2, conformément à la législation en vigueur, ou à une formation à la carte selon les besoins de la SCIMAT dans un cadre conventionnel entre les deux parties.
- Toute action jugée utile à l'une ou l'autre partie, sera traité dans des conventions spécifiques

CHAPITRE 4 : MODALITES D'APPLICATION

Article 05 :

La mise en œuvre de la présente convention donnera lieu à la conclusion de conventions spécifiques entre les structures de l'UB2 et la SCIMAT concernées sur la base de cahiers de charges, préalablement établis conjointement.

Article 06 :

Les conventions spécifiques des projets ou programmes détermineront notamment :

- l'objet de la convention,
- les objectifs et résultats escomptés,
- Le calendrier d'exécution des opérations programmées,
- Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux,
- Les responsabilités de chacune des deux parties,
- Les conditions financiers,
- Le mode d'évaluation et de suivi.

Article 07 :

Les conventions peuvent contenir, selon les besoins, des annexes portant des spécifications techniques relatives aux travaux ou actions envisagés.

Des avenants peuvent, si nécessaire, être conclus en vue de modifier, compléter ou préciser certains éléments de la convention de base.

Article 8 :

Cette convention est régie par les dispositions réglementaires en vigueur, notamment, en matière de confidentialité et de protection des informations et des documents.

CHAPITRE 5 : VALIDITE ET MISE EN VIGUEUR

Article 9 :

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (05) ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une même période, sauf dénonciation d'une des deux parties.

Article 10 :

La présente convention n'astreint aucune des deux parties à l'exclusivité. Chacune d'elle conserve la liberté de traiter avec d'autres partenaires.

Article 11 :

Chacune des deux parties se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de défaillance de l'autre partie dans l'exécution de ses obligations.

Article 12 :

La présente convention est établie en Quatre (04) exemplaires originaux.

- Un (01) exemplaire est destiné à l'UB2.
- Trois (03) exemplaires destinés à la SCIMAT.

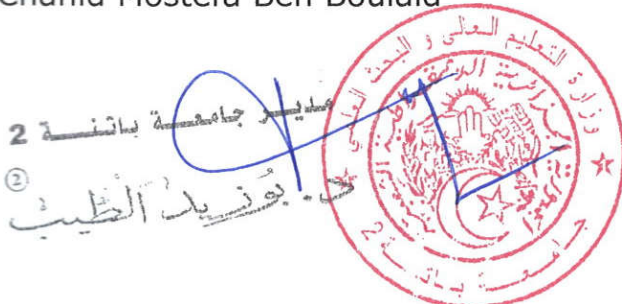
Article 13:

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Batna, le2.7.FEV.2019.....

Le Recteur de l'Université de Batna 2
Chahid Mostefa Ben Boulaid

Le Président Directeur Général
de la SCIMAT





Convention – type de collaboration scientifique et technique

N°...../UBatna 2- MICROLAB MALIM /2018

ENTRE

Le Laboratoire Malim Microbiologie

Représenté par son responsable : Monsieur MALIM Omar

&

L'université de Batna2, Batna

Représentée par son Recteur : Monsieur Tayeb BOUZID

Entre :

Le **Laboratoire Malim Microbiologie**, Laboratoire privé de contrôle de qualité, sis à N°=1 Nara, Menaâ, Batna représenté par monsieur Malim Omar, son responsable
Ci-après, désigné par le vocale, **MICROBIO-LAB MALIM**, d'une part et :

L'Université de Batna 2, établissement public, sous tutelle du Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sis à 53, route de Constantine-Fesdis, Batna 05078, représentée par monsieur **BOUZID Tayeb**, son Recteur,

Ci-après, désignée par le vocable, **UBatna2**, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE 1 : OBJET

Article 01 :

La présente convention a pour objet la coopération scientifique, technique et technologique entre le MICROBIO-LAB MALIM et l'U Batna 2. La présente convention fixe les principes et les objectifs dans les principaux domaines scientifiques d'intérêt commun, notamment la recherche appliquée ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Article 02 : Principes de base

Cette convention sera basée sur les principes suivants :

- Réciprocité et intérêt bilatéral
- Complémentarité et efficacité
- Approche interdisciplinaire
- Respect pour les objectifs communs et spécifiques des deux établissements

Article 03 : Domaines de convention

Les axes de partenariat s'inscrivent notamment dans les domaines suivants :

- Formation, perfectionnement et recyclage ;
- Travaux d'étude, de recherche et de développement ;
- Accueil et échange de chercheurs et étudiants ;
- Echange de connaissances, de compétences techniques et scientifiques ;
- Organisation de manifestations scientifiques.
- Prise en charge des travaux pratiques pédagogiques et des mémoires de fin d'étude en master.

CHAPITRE 2 : PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Article 04 :

Des contrats spécifiques seront signés entre le MICROBIO-LAB MALIM d'une part, et les représentations déconcentrées de L'U Batna2 (facultés, instituts), d'autre part

CHAPITRE 3 : DOMAINES D'APPLICATION

Article 05 :

La présente convention couvre tous types d'activités et de présentation en relation directe avec les missions statutaires dévolues à chacune des parties, notamment :

- Echange de chercheurs et étudiants : les deux institutions s'emploieront à faciliter l'échange de chercheurs et étudiants par le biais de séjours de recherche et des commissions communes d'expertise scientifique ou technique ;
- Utilisation conjointe des moyens d'essais et laboratoires dont disposent les deux parties contractantes dans l'exécution des projets de recherche en partenariat ;
- Organisation conjointe des séminaires et conférences techniques et scientifiques destinés à traiter un thème de travail ou de recherche d'intérêt commun ;
- Mise en réseau des structures de documentation des deux parties ;
- Echange d'informations scientifiques et techniques pour améliorer et mettre à jour les connaissances sur l'état des techniques au profit des personnels des deux parties ;
- Toutes publications dans le cadre de travaux de recherche en commun devront faire ressortir les noms des deux institutions ;
- La diffusion des résultats dans le cadre de travaux de recherche en commun ne peut se faire sans l'accord des deux parties et dans le respect des règles d'éthique et de confidentialité ;
- Les modalités de valorisation des résultats de recherche et l'ordre d'apparition des auteurs dans une publication se feront en concertation entre les deux parties ;
- Toute autre action jugée utile à l'une ou l'autre partie pourrait être conjointement évaluée.

CHAPITRE 4 : MODALITES D'APPLICATION

Article 06 :

La mise en œuvre de la présente convention donnera lieu à la conclusion de contrats spécifiques entre les structures de l'université concernées et le MICROBIO-LAB MALIM, sur la base de cahiers de charges, préalablement établis conjointement.

Article 07 :

Les contrats spécifiques des projets ou programmes détermineront notamment :

- L'objet du contrat,
- Les objectifs et résultats escomptés,
- Le calendrier d'exécution des opérations programmées,
- Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux,
- Les responsabilités de chacune des deux parties,
- Les conditions financières,
- Le mode d'évaluation et de suivi.

Article 08 :

Les contrats peuvent contenir, selon les besoins, des annexes portant des spécifications techniques relatives aux travaux ou actions envisagée. Des avenants peuvent, si nécessaire, être conclus en vue de modifier, compléter ou préciser certains éléments du contrat de base.

Article 09 :

Article 09 :

Cette convention est régie par les dispositions réglementaires en vigueur, notamment, en matière de confidentialité et de protection des informations et des documents.

CHAPITRE 5 : VALIDITE ET MISE EN VIGUEUR

Article 10 :

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans. Elle est renouvelable par reconduction pour une même période, sauf renonciation de l'une des deux parties.

Article 11 :

La présente convention n'astreint aucune des deux parties à l'exclusivité. Chacune d'elle conserve la liberté de traiter avec d'autres partenaires, ou pourra être modifiée d'un mutuel accord à la demande préalable d'une des deux parties

Article 12 :

Chacune des deux parties se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de défaillance de l'autre partie dans l'exécution de ses obligations.

Article 13 :

La présente convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux. Chacune des deux parties est en possession de deux exemplaires.

Article 14 : Entrée en vigueur

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux parties

Fait à : Batna, Le :10/01/2018

Le responsable du Laboratoire Malim Microbiologie

Le Recteur de L'Université de Batna 2

MICROBIO - LAB MALIM
Réactifs et Milieux de Culture Bactériologique
/ Consommables Etudiants Usage Médical et Chirurgicales
BATNA RC - 05/00-1165406A12
Tél/Fax : 033 20 39 67
E mail: microbiomalim@yahoo.fr



مدير جامعة باتنة 2
د/ بوزيد الطيب



V - Avis et Visas des organes Administratifs et Consultatifs

Intitulé du Master : Mathématiques Financières (MF)

Avis des organes Consultatifs

Comité du Département	Conseil Scientifique de la Faculté	Conseil de l'université
<p>Date : 2022...أول 2.0..... Avis : A.F.....</p> <p>Cachet et Signature du Président</p> 	<p>Date : 2022...أول 2 0..... Avis : A.F.....</p> <p>Cachet et Signature du Président</p> 	<p>Date : 2022...أول 2.0..... Avis : A.F.....</p> <p>Cachet et Signature du Président</p> 